

	COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 22 juin 2022
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u> En exercice : 79 Présents : 56 Votants : 65	<u>DATE :</u> - De convocation : 15 juin 2022 - De l'affichage : 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux juin à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

BIDOT Jacky	ROUXEL David	CLEMENT Corinne	QUESNEL Bruno
BINET Jean-René	ALEXANDRE Gisèle	LEFEVRE Didier	FAUTRAT Aurélie
BOURDIN Jean-Dominique	TEYSSIER Louis	DEFOY Marine	ROBIOLLE Hubert
LEFRANC Daniel	COURT Serge	LEGOUBEY Jean-Pierre	LEMOUTON Yves
LECONTE Valérie	SALVI Martial	LAURENT David	DELIVERT Florent
HEWERTSON Sophie	LEMESLE Jean	BELLAIL Rémi	BOUDIER Régis
VAUGEOIS Philippe	GUILLOTTE Hubert	LESAULNIER Jean-Louis	LEDOUX Dany
FOURNIER Delphine	LEMIERE Michel	BELLE Jean-Pierre	HENNEQUIN Claude
HELAINÉ Daniel	JARDIN Rodolphe	LEMOINE Sylvie	HUREL Grégory
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	AGNES Hervé	GIGAN Aurélie
GALBADON Grégory	GOUESLARD Yveline	LARBI Sonia	HUET Laurent
VILQUIN Franck	GRANDIN Sébastien	RAULT Jean-Benoît	RIHOUEY Hubert
de la HOUGUE Catherine	LANGLOIS Pascal	LAUNAY Bruno	D'ANTERROCHES Philippe
GUILLE Hervé	GAUNELLE Mireille	JOUANNO Guy	DURAND Benoît

ABSENTS EXCUSES :

Claude BOSQUET (pouvoir à Louis TEYSSIER), Nadège DELAFOSSE (pouvoir à David ROUXEL), Pierre-Henri DEBRAY (pouvoir à Pascal LANGLOIS), Etienne SAVARY (pouvoir à Mireille GAUNELLE), Elodie BOURSIN (pouvoir à Corinne CLEMENT), Jean-Michel MASSON (pouvoir à Aurélie GIGAN), Anne HAREL (pouvoir à Philippe VAUGEOIS), Béatrice GOSSELIN (pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY), Michel HERME (pouvoir à Régis BOUDIER), Bernard BOSCHER, Emmanuelle BOUILLON, Michel VOISIN, Patricia VINCENT, Nicolas PIGASSE, MOREL Jacques (remplacé par son suppléant GOUESLARD Yveline)

ABSENTS :

Pierre VOGT, Joël DOYERE, Patrick OUTREQUIN, Jean-Claude HEURTAUX, Richard MACÉ, Justine LEBOUTEILLER, Jacques MARIE, Jean-Pierre PERRODIN, Marc JOUANNE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel HELAINE désigné conformément à l'article désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour

N°1 - Compte de gestion 2021 du Budget Principal	5
N°2 - Compte administratif 2021 du Budget Principal.....	5
N°3 - Compte administratif 2021 du Budget Principal – affectation définitive des résultats	7
N°4 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Santé.....	7
N°5 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Santé.....	8
N°6 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Santé – affectation définitive des résultats.....	10
N°7 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Cinémas	10
N°8 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Cinémas	11
N°9 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Cinémas – affectation définitive des résultats.....	13
N°10 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ADS	13
N°11 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ADS	14
N°12 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ADS – affectation définitive des résultats.....	16
N°13 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Déchets Ménagers	16
N°14 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Déchets Ménagers	17
N°15 - Compte de gestion 2021 du budget principal du Syndicat Mixte La Perrelle.....	19
N°16 - Compte administratif 2021 du budget principal du Syndicat Mixte de La Perrelle	20
N°17 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Déchets Ménagers– affectation définitive des résultats	22
N°18 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Gemapi.....	23
N°19 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Gemapi.....	23
N°20 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Gemapi – affectation définitive des résultats.....	25
N°21 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - SPANC	26
N°22 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte SPANC	26
N°23 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte SPANC – affectation définitive des résultats.....	28
N°24 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Réseau eau de mer	28
N°25 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Réseau eau de mer.....	29
N°26 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Réseau eau de mer – affectation définitive des résultats	31
N°27 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Gouville lotissement artisanal	31
N°28 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville lotissement artisanal.....	32
N°29 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville lotissement artisanal – affectation définitive des résultats	34
N°30 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Regnéville	34
N°31 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Regnéville	35
N°32 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Regnéville – affectation définitive des résultats	37
N°33 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Château de la Mare.....	37
N°34 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Château de la Mare	38

N°35 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Château de la Mare – affectation définitive des résultats	40
N°36 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA DELASSE	40
N°37 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA DELASSE.....	41
N°38 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA DELASSE – affectation définitive des résultats	43
N°39 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Saint-Pierre.....	43
N°40 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Saint-Pierre	44
N°41 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Saint-Pierre – affectation définitive des résultats	46
N°42 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Gouville Conchylicole	46
N°43 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville Conchylicole	47
N°44 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville Conchylicole– affectation définitive des résultats	49
N°45 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Activités économiques	49
N°46 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Activités économiques	50
N°47 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Activités économiques– affectation définitive des résultats	52
N°48 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Augustines.....	52
N°49 - Etude territoriale relative à la valorisation des déchets ultimes	53
N°50 - Revoyure du Contrat de Territoire	55
N°51 - Etude de dangers et de maîtrise d’œuvre du système d’endiguement de Hauteville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer et Annoville – attribution et notification du marché public.....	57
N°52 - Approbation du rapport de la CLECT 2022	59
N°53 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Hauteville-sur-mer	60
N°54 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune d'Agon-Coutainville.....	61
N°55 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Blainville-sur-mer	62
N°56 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Gouville-sur-mer	62
N°57 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Coutances	63
N°58 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Montmartin-sur-mer	64
N°59 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Saint Malo de la lande ...	65
N°60 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Saint Sauveur villages	66
N°61 - Remplacement des projecteurs des salles de cinéma - résultat de la consultation	67
N°62 - Retrait du pôle métropolitain Caen Normandie métropole	68
N°63 - Adhésion au pôle métropolitain Réseau ouest normand.....	69
N°64 - Actualisation des tarifs de la piscine	71
N°65 - Reconversion de la patinoire – Revalorisation de l’enveloppe financière et approbation du plan de financement	71
N°66 - PPA "Entre deux Havres"	73
N°67 - SPL NORMANTRI - RAPPORT ANNUEL 2021	73
N°68 - Bilan foncier et immobilier 2021	74
N°69 - Zone conchylicole de Blainville sur mer - cession de droit de bail	75

Approbation du procès verbal du 18 mai 2022

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 18 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité,

N°1 - Compte de gestion 2021 du Budget Principal

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 298 003,07	35 417 667,79	56 715 670,86
Titres de recette émis (b)	13 812 347,72	31 349 102,91	45 161 450,63
Réductions de titres (c)	34 893,19	585 757,87	620 651,06
Recettes nettes (d = b - c)	13 777 454,53	30 763 345,04	44 540 799,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 444 340,69	35 417 667,79	55 862 008,48
Mandats émis (f)	16 446 005,95	31 648 086,52	48 094 092,47
Annulations de mandats (g)	46 787,78	1 017 433,91	1 064 221,69
Depenses nettes (h = f - g)	16 399 218,17	30 630 652,61	47 029 870,78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		132 692,43	
(h - d) Déficit	2 621 763,64		2 489 071,21

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	214 525,96		-2 621 763,64	311,46	-2 406 926,22
Fonctionnement	4 437 247,43	849 656,25	132 692,43	26 834,97	3 747 118,58
TOTAL I	4 651 773,39	849 656,25	-2 489 071,21	27 146,43	1 340 192,36

→ Unanimité

N°2 - Compte administratif 2021 du Budget Principal

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget principal, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021	
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté						
	Ch. 011	Charges à caractère général	6 014 088 €	-135 000,00 €	5 879 087,85 €	4 901 204,21 €	81%	
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	16 000 000 €		16 000 000,00 €	15 601 123,63 €	98%	
	Ch. 014	Atténuations de produit	1 246 574 €	204 520,00 €	1 451 494,11 €	1 451 494,11 €	110%	
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	5 194 787 €	244 743,32 €	5 429 510,32 €	5 374 026,91 €	104%	
	Ch. 66	Charges financières	193 507 €		193 507,00 €	168 205,86 €	87%	
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	214 630 €	610 385,00 €	825 015,00 €	819 694,38 €	382%	
	Ch. 68	Dotations aux amortissements et provisions	157 381 €	-157 381,37 €	0,00 €	0,00 €	0%	
	TOTAL OPERATIONS REELLES			29 011 067,13 €	-768 047,55 €	29 779 114,68 €	26 315 750,90 €	97,6%
	Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	3 383 540,38 €	-40 000,00 €	3 323 540,38 €	0,00 €	0%
Ch. 042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 269 310,80 €	40 000,00 €	2 309 310,80 €	2 314 901,71 €	102%	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			5 652 851,18 €	0,00 €	5 632 851,18 €	2 314 901,71 €	41%	
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT			34 643 918,31 €	-768 047,55 €	35 411 965,86 €	30 630 652,61 €	89%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté					
	Ch. 013	Atténuations de charges	3 614 426,15 €		3 614 426,15 €	3 614 426,15 €	100%
	Ch. 70	Produits de services	235 000,00 €		235 000,00 €	453 918,17 €	193%
	Ch. 73	Impôts et taxes	4 282 833,00 €		4 282 833,00 €	3 904 778,27 €	91%
	Ch. 74	Dotations, subventions et participations	19 603 708,00 €	114 385,00 €	19 718 093,00 €	19 280 538,01 €	98%
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	6 153 939,16 €		6 153 939,16 €	5 730 339,57 €	93%
	Ch. 76	Produits financiers	486 387,00 €		486 387,00 €	435 935,34 €	90%
	Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 78	Reprises sur amortissements et provisions	60 000,00 €	70 000,00 €	130 000,00 €	189 371,74 €	316%
	TOTAL OPERATIONS REELLES			30 823 567,15 €	768 047,55 €	31 591 614,71 €	30 596 564,65 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 925,00 €		205 925,00 €	164 780,39 €	80%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		205 925,00 €	0,00 €	205 925,00 €	164 780,39 €	80%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT			34 643 918,31 €	768 047,55 €	35 411 965,86 €	34 377 771,19 €	99%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	3 747 118,58 €
Epargne brute 2021 (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)	2 282 813,75 €
Epargne nette 2021 (Epargne brute - annuité de la dette)	1 267 540,14 €
Epargne nette 2020	2 957 238,81 €
Epargne nette 2019	1 809 975,51 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget primitif 2021 (y compris RAR N-1)	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 13	Subventions d'investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	1 017 630,00 €		1 017 630,00 €	1 015 273,61 €	100%
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	1 088 875,43 €		1 088 875,43 €	483 802,22 €	45%
	Ch. 204	Subventions d'équipement versées	1 142 602,39 €		1 142 602,39 €	718 545,01 €	63%
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	3 794 534,99 €		3 794 534,99 €	2 583 984,45 €	68%
	Ch. 23	Immobilisations en cours	4 479 674,33 €		4 479 674,33 €	3 665 377,01 €	82%
	Ch. 27	Autres immobilisations financières	113 850,00 €		113 850,00 €	85 000,00 €	75%
	Ch. 45	opérations pour compte de tiers	197 531,59 €	16 900,00 €	214 431,59 €	21 491,32 €	11%
	TOTAL OPERATIONS REELLES			11 814 698,73 €	16 900,00 €	11 831 598,73 €	8 572 163,62 €
Opérations d'ordre	Ch. 041	Opérations patrimoniales	745 442,00 €	7 661 374,16 €	8 406 816,16 €	7 661 274,16 €	1028%
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 925,00 €		205 925,00 €	164 780,39 €	80%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			951 367,00 €	7 661 374,16 €	8 612 741,16 €	7 826 054,55 €	822%
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST			12 766 065,73 €	7 678 274,16 €	20 444 339,89 €	16 398 218,17 €	128%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget primitif 2021 (y compris RAR N-1)	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
	Ch. 13	Subventions d'investissement	214 837,42 €		214 837,42 €	214 837,42 €	100%
	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	4 900 454,21 €		4 900 454,21 €	1 630 243,07 €	33%
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €		0,00 €	2 900,00 €	-
	Ch. 27	Autres immobilisations financières	85 000,00 €		85 000,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 23	Immobilisations en cours	214 198,00 €		214 198,00 €	207 364,66 €	97%
	Ch. 024	Produits de cession	4 500,00 €		4 500,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 70	Dotations, fonds divers et réserves	1 411 268,25 €		1 411 268,25 €	1 960 770,33 €	139%
	Ch. 45	opérations pour compte de tiers	410 177,65 €	16 900,00 €	427 077,65 €	427 077,65 €	100%
TOTAL OPERATIONS REELLES			7 026 598,31 €	16 900,00 €	7 043 498,31 €	3 801 278,68 €	54%
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	3 323 540,38 €	-40 000,00 €	3 283 540,38 €	0,00 €	0%
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 269 310,80 €	40 000,00 €	2 309 310,80 €	2 314 901,71 €	102%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			5 592 851,18 €	0,00 €	5 592 851,18 €	2 314 901,71 €	41%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST			13 619 728,91 €	7 678 274,16 €	21 298 003,07 €	13 992 291,55 €	103%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	-2 406 326,22 €
Solde des restes à réaliser 2021	2 254 826,81 €
Résultat de la section d'investissement 2021	-152 099,41 €
Résultat de clôture 2021	3 595 019,17 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

Monsieur VILQUIN précise que les charges de personnel sont difficilement comparables avec l'année précédente car l'année 2021 a vu l'intégration des personnels travaillant sur les structures enfance-jeunesse sur Coutances et Agon-Coutainville.

Monsieur JOUANNO indique que le reste à charge sur les dépenses de personnel est relativement stable et qu'il faut continuer ainsi.

Monsieur LEMOUTON indique que l'indicateur de comparaison est donc fourni par l'épargne brute.

→ Unanimité

N°3 - Compte administratif 2021 du Budget Principal – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget Principal ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 37 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Principal, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET GENERAL DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget Général 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	3 747 118,58 €	3 747 118,58 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-2 406 926,22 €	-2 406 926,22 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	2 254 826,81 €	2 254 826,81 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	152 099,41 €	152 099,41 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	2 406 926,22 €	2 406 926,22 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	152 099,41 €	152 099,41 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	3 595 019,17 €	3 595 019,17 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents sont conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget Principal. Il n'est donc pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°4 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Santé

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte SANTE de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 234 113,01	449 520,00	1 683 633,01
Titres de recette émis (b)	759 695,90	452 613,87	1 212 309,77
Réductions de titres (c)		614,20	614,20
Recettes nettes (d = b - c)	759 695,90	451 999,67	1 211 695,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 234 113,01	449 520,00	1 683 633,01
Mandats émis (f)	306 200,29	262 588,19	568 788,48
Annulations de mandats (g)		34 496,82	34 496,82
Depenses nettes (h = f - g)	306 200,29	228 091,37	534 291,66
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	453 495,61	223 908,30	677 403,91
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC OPERATION SANTE CCMB					
Investissement	-666 127,64		453 495,61		-212 632,03
Fonctionnement	222 820,28	222 820,28	223 908,30		223 908,30
Sous-Total	-443 307,36	222 820,28	677 403,91		11 276,27
TOTAL II	-443 307,36	222 820,28	677 403,91		11 276,27
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-443 307,36	222 820,28	677 403,91		11 276,27

→ Unanimité

N°5 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Santé

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte SANTE, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET SANTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE
Maisons médicales de Gavray, Gouville, St Sauveur Lendelin et PSLA Coutances

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 011	153 970,00 €		153 970,00 €	120 250,11 €	78,1%
	Ch. 012	58 000,00 €		58 000,00 €	51 503,69 €	87,3%
	Ch. 66	46 970,00 €		46 970,00 €	45 507,74 €	96,9%
	Ch. 67	3 000,00 €		3 000,00 €	148,22 €	4,9%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		262 940,00 €	0,00 €	262 940,00 €	217 409,76 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	175 853,00 €		175 853,00 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 042	10 727,00 €		10 727,00 €	10 681,61 €	99,6%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		186 580,00 €	0,00 €	186 580,00 €	10 681,61 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		449 520,00 €	0,00 €	449 520,00 €	228 091,37 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 74	0,00 €		0,00 €	307,77 €	-
	Ch. 75	449 520,00 €		449 520,00 €	448 662,51 €	99,8%
	Ch. 77	0,00 €		0,00 €	3 029,39 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		449 520,00 €	0,00 €	449 520,00 €	451 999,67 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		449 520,00 €	0,00 €	449 520,00 €	451 999,67 €	

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 : 223 908,30 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris RAR N-1	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	666 127,64 €		666 127,64 €	666 127,64 €	100,0%
	Ch. 16	177 500,00 €	1 400,00 €	178 900,00 €	178 200,60 €	100,4%
	Ch. 20	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 21	53 899,10 €		53 899,10 €	11 389,36 €	21,1%
	Ch. 23	130 456,27 €		130 456,27 €	113 880,86 €	87,3%
	Ch. 4581	200 000,00 €		200 000,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		563 855,37 €	1 400,00 €	565 255,37 €	303 470,82 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 041	330,00 €	2 400,00 €	2 730,00 €	2 729,47 €	827,1%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		330,00 €	2 400,00 €	2 730,00 €	2 729,47 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		1 230 313,01 €	3 800,00 €	1 234 113,01 €	972 327,93 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris RAR N-1	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 024	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 10	252 918,28 €		252 918,28 €	243 035,82 €	96,1%
	Ch. 13	464 869,70 €		464 869,70 €	370 713,00 €	79,7%
	Ch. 16	125 615,03 €	1 400,00 €	127 015,03 €	132 536,00 €	105,5%
	Ch. 23	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 4582	200 000,00 €		200 000,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 043 403,01 €	1 400,00 €	1 044 803,01 €	746 284,82 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	175 853,00 €		175 853,00 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 040	10 727,00 €		10 727,00 €	10 681,61 €	99,6%
	Ch. 041	330,00 €	2 400,00 €	2 730,00 €	2 729,47 €	827,1%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		186 910,00 €	0,00 €	189 310,00 €	13 411,08 €	7,2%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		1 230 313,01 €	1 400,00 €	1 234 113,01 €	759 695,90 €	

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	-212 832,03 €
Solde des restes à réaliser 2021	82 429,49 €
Résultat de la section d'investissement 2021	-130 202,54 €
Résultat de clôture 2021	93 705,76 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°6 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Santé – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget SANTE ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 35 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe SANTE, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE SANTE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe Santé 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	223 908,30 €	223 908,30 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-212 632,03 €	-212 632,03 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	82 429,49 €	82 429,49 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	130 202,54 €	130 202,54 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	212 632,03 €	212 632,03 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	130 202,54 €	130 202,54 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	93 705,76 €	93 705,76 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget SANTE, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°7 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Cinémas

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte CINEMAS de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	147 707,88	317 305,92	465 013,80
Titres de recette émis (b)	47 587,68	286 045,78	333 633,46
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	47 587,68	286 045,78	333 633,46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	147 707,88	317 305,92	465 013,80
Mandats émis (f)	103 390,84	183 356,15	286 746,99
Annulations de mandats (g)		4 658,92	4 658,92
Depenses nettes (h = f - g)	103 390,84	178 697,23	282 088,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		107 348,55	51 545,39
(h - d) Déficit	55 803,16		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CINEMA CCCMB					
Investissement	-13 876,96		-55 803,16		-69 680,12
Fonctionnement	29 738,97	13 876,96	107 348,55		123 210,56
Sous-Total	15 862,01	13 876,96	51 545,39		53 530,44
TOTAL III	15 862,01	13 876,96	51 545,39		53 530,44
TOTAL I + II + III	15 862,01	13 876,96	51 545,39		53 530,44

→ Unanimité

N°8 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Cinémas

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte CINEMAS, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET CINEMAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

3 Cinémas : Agon-Coutainville (communal avant la fusion), Coutances (communautaire avant la fusion), Hauteville-sur-Mer (communautaire avant la fusion)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	29 637,00 €		29 637,00 €	24 402,05 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	39 000,00 €		39 000,00 €	37 101,19 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	89 000,00 €		89 000,00 €	61 000,00 €
	Ch. 66	Charges financières	27 638,00 €		27 638,00 €	27 299,27 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	8 200,00 €		8 200,00 €	7 200,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		193 475,00 €	0,00 €	193 475,00 €	157 002,51 €	
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	102 136,20 €	0,00 €	102 136,20 €	0,00 €
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 694,72 €	0,00 €	21 694,72 €	21 694,72 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		123 830,92 €	0,00 €	123 830,92 €	21 694,72 €	
COMPT E ADMINISTRAT IF - DEP. DE FONCT.		317 305,92 €	0,00 €	317 305,92 €	178 697,23 €	

REC ET TES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	15 862,01 €		15 862,01 €	15 862,01 €
	Ch. 70	Ventes produits fabriqués, prestations	66 077,00 €		66 077,00 €	64 178,19 €
	Ch. 74	Dotations, fonds divers et réserves	180 000,00 €		180 000,00 €	180 000,00 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	46 500,00 €		46 500,00 €	33 000,71 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		292 577,00 €	0,00 €	292 577,00 €	277 178,90 €	
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 866,91 €	0,00 €	8 866,91 €	8 866,88 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		8 866,91 €	0,00 €	8 866,91 €	8 866,88 €
COMPT E ADMINISTRAT IF - REC. DE FONCT.		317 305,92 €	0,00 €	317 305,92 €	301 907,78 €	

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 123 210,56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 876,96 €		13 876,96 €	13 876,96 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	107 694,00 €		107 694,00 €	94 192,89 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	17 270,01 €		17 270,01 €	331,07 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		124 964,01 €	0,00 €	124 964,01 €	94 523,96 €	
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 866,91 €		8 866,91 €	8 866,88 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		8 866,91 €	0,00 €	8 866,91 €	8 866,88 €
COMPT E ADMINISTRAT IF - DEP. D'INVEST.		147 707,88 €	0,00 €	147 707,88 €	117 267,80 €	

REC ET TES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 (cumul)	Budget total 2021	Réalisations 2021	
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	13 876,96 €		13 876,96 €	13 876,96 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	10 000,00 €		10 000,00 €	12 016,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		23 876,96 €	0,00 €	23 876,96 €	25 892,96 €	
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	102 136,20 €		102 136,20 €	0,00 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 694,72 €		21 694,72 €	21 694,72 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		123 830,92 €	0,00 €	123 830,92 €	21 694,72 €	
COMPT E ADMINISTRAT IF - REC. D'INVEST.		147 707,88 €	0,00 €	147 707,88 €	47 587,68 €	

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	-69 680,12 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2021	-69 680,12 €
Résultat de clôture 2021	53 530,44 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°9 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Cinémas – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget CINEMAS ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 33 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe CINEMAS, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE CINEMAS DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe Cinémas 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2021 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	123 210,56 €	123 210,56 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-69 680,12 €	-69 680,12 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	69 680,12 €	69 680,12 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	69 680,12 €	69 680,12 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	69 680,12 €	69 680,12 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	53 530,44 €	53 530,44 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget CINEMAS, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°10 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ADS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte ADS de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	35 800,00	242 804,20	278 604,20
Titres de recette émis (b)		238 904,98	238 904,98
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		238 904,98	238 904,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	35 800,00	242 804,20	278 604,20
Mandats émis (f)		209 683,12	209 683,12
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		209 683,12	209 683,12
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		29 221,86	29 221,86
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SERVICE ADS CCCMB					
Investissement					
Fonctionnement	1 949,20		29 221,86		31 171,06
Sous-Total	1 949,20		29 221,86		31 171,06
TOTAL II	1 949,20		29 221,86		31 171,06
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 949,20		29 221,86		31 171,06

→ Unanimité

N°11 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ADS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte ADS, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET ADS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 011	Charges à caractère général	40 855,00 €		40 855,00 €	33 209,79 €	81%
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00 €		200 000,00 €	176 473,33 €	88%
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 66	Charges financières	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES			240 855,00 €	0,00 €	240 855,00 €	209 683,12 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	1 949,20 €		1 949,20 €	0,00 €	0%
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			1 949,20 €	0,00 €	1 949,20 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.			242 804,20 €	0,00 €	242 804,20 €	209 683,12 €	86%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	1 949,20 €	0,00 €	1 949,20 €	1 949,20 €	100%
	Ch. 70	Produits de services	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 74	Dotations, subventions et participations	240 855,00 €		240 855,00 €	238 904,98 €	99%
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES			242 804,20 €	0,00 €	242 804,20 €	238 904,98 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.			242 804,20 €	0,00 €	242 804,20 €	240 854,18 €	98%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

31 171,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €		30 000,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	5 800,00 €		5 800,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 23	Immobilisations en cours	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS REELLES			35 800,00 €	0,00 €	35 800,00 €	0,00 €	0%
Opérations d'ordre	Ch. 041	Opérations patrimoniales	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.			35 800,00 €	0,00 €	35 800,00 €	0,00 €	0%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilés	28 850,80 €	0,00 €	28 850,80 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 23	Immobilisations en cours	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS REELLES			33 850,80 €	0,00 €	28 850,80 €	0,00 €	0,0%
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	1 949,20 €		1 949,20 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			1 949,20 €	0,00 €	1 949,20 €	0,00 €	0,0%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.			35 800,00 €	0,00 €	30 800,00 €	0,00 €	0,0%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

0,00 €

Solde des restes à réaliser 2021

-4 659,12 €

Résultat de la section d'investissement 2021

-4 659,12 €

Résultat de clôture 2021

26 511,94 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°12 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ADS – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget ADS ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°31 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe ADS, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE A.D.S. DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe A.D.S. 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2021)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	31 171,06 €	31 171,06 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	-4 659,12 €	-4 659,12 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	4 659,12 €	4 659,12 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	4 659,12 €	4 659,12 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	26 511,94 €	26 511,94 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget ADS, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°13 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Déchets Ménagers

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	958 885,23	5 765 509,86	6 724 395,09
Titres de recette émis (b)	492 675,04	5 776 926,36	6 269 601,40
Réductions de titres (c)	6,00	5 833,36	5 839,36
Recettes nettes (d = b - c)	492 669,04	5 771 093,00	6 263 762,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	958 885,23	5 765 509,86	6 724 395,09
Mandats émis (f)	591 909,90	5 567 924,57	6 159 834,47
Annulations de mandats (g)		116 778,79	116 778,79
Depenses nettes (h = f - g)	591 909,90	5 451 145,78	6 043 055,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		319 947,22	220 706,36
(h - d) Déficit	99 240,86		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC GESTION DECHETS CCMB					
Investissement	259 405,06		-99 240,86		160 164,20
Fonctionnement	-127 989,70		319 947,22		191 957,52
Sous-Total	131 415,36		220 706,36		352 121,72
TOTAL II	131 415,36		220 706,36		352 121,72
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	131 415,36		220 706,36		352 121,72

→ Unanimité

N°14 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Déchets Ménagers

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte DECHETS MENAGERS, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET DECHETS MENAGERS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	127 989,70 €		127 989,70 €	127 989,70 €	100%
	Ch. 011	2 560 196,18 €	0,00 €	2 560 196,18 €	2 559 548,18 €	100%
	Ch. 012	436 000,00 €	90 000,00 €	526 000,00 €	518 201,12 €	119%
	Ch. 65	2 478 072,00 €	-84 850,00 €	2 393 222,00 €	2 218 086,00 €	90%
	Ch. 66	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 67	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	2 208,50 €	44%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		5 479 268,18 €	5 150,00 €	5 484 418,18 €	5 298 043,80 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 042	153 101,98 €	0,00 €	153 101,98 €	153 101,98 €	54%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		153 101,98 €	0,00 €	153 101,98 €	153 101,98 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		5 760 369,86 €	5 150,00 €	5 765 509,86 €	5 579 135,48 €	73%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021	
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	
	Ch. 70	320 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	418 366,45 €	131%	
	Ch. 73	4 654 721,82 €	5 150,00 €	4 659 871,82 €	4 680 247,00 €	101%	
	Ch. 74	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	434 006,13 €	109%	
	Ch. 75	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0%	
	Ch. 77	15 250,00 €	0,00 €	15 250,00 €	19 018,79 €	125%	
	TOTAL OPERATIONS REELLES		5 489 971,82 €	5 150,00 €	5 495 121,82 €	5 551 638,37 €	101%
Opérations d'ordre	Ch. 042	270 388,04 €		270 388,04 €	219 454,83 €	81%	
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		270 388,04 €	0,00 €	270 388,04 €	219 454,83 €	81%
	COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		5 760 369,86 €	5 150,00 €	5 765 509,86 €	5 771 093,00 €	100%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	191 967,52 €
--	--------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris RAR N-1	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 20	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	12 030,00 €	-
	Ch. 21	106 509,00 €	130 991,00 €	237 500,00 €	25 196,44 €	24%
	Ch. 23	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 26	30 610,00 €	0,00 €	30 610,00 €	0,00 €	0%
TOTAL OPERATIONS REELLES		142 119,00 €	130 991,00 €	323 110,00 €	37 226,44 €	26%
Opérations d'ordre	Ch. 041	385 387,19 €		385 387,19 €	335 228,83 €	92%
		0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 040	270 388,04 €		270 388,04 €	219 454,83 €	81%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		655 775,23 €	0,00 €	655 775,23 €	554 683,66 €	87%
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		777 894,23 €	130 991,00 €	908 885,23 €	591 909,30 €	76%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris RAR N-1	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	259 405,06 €	0,00 €	259 405,06 €	259 405,06 €	100%
	Ch. 16	0,00 €	180 991,00 €	180 991,00 €	0,00 €	-
	Ch. 10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 338,23 €	-
	Ch. 13	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00 €	0,00 €	180 991,00 €	4 338,23 €	-
Opérations d'ordre	Ch. 021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 040	153 101,98 €		153 101,98 €	153 101,98 €	100%
	Ch. 041	305 387,19 €		305 387,19 €	335 228,83 €	92%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		518 489,17 €	0,00 €	518 489,17 €	488 330,81 €	94%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		777 894,23 €	0,00 €	908 885,23 €	752 074,10 €	97%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	160 164,20 €
Solde des restes à réaliser 2021	-11 641,20 €
Résultat de la section d'investissement 2021	148 523,00 €
Résultat de clôture 2021	340 480,52 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°15 - Compte de gestion 2021 du budget principal du Syndicat Mixte La Perrelle

Conformément à l'arrêté de dissolution du Syndicat Mixte de La Perrelle, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal du Syndicat Mixte de la Perrelle établi par Monsieur le Trésorier Principal de Granville.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	568 424,69	4 112 507,72	4 680 932,41
Titres de recettes émis (b)	239 895,78	3 738 738,45	3 978 634,23
Réductions de titres (c)	1 182,72	2 309,00	3 491,72
Recettes nettes (d = b - c)	238 713,06	3 736 429,45	3 975 142,51
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	568 424,69	4 112 507,72	4 680 932,41
Mandats émis (f)	455 622,32	4 005 494,62	4 461 116,94
Annulations de mandats (g)		30 095,58	30 095,58
Dépenses nettes (h = f - g)	455 622,32	3 975 399,04	4 431 021,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	216 909,26	238 969,59	455 878,85

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	302 702,69		-216 909,26		85 793,43
Fonctionnement	523 456,47		-238 969,59		284 486,88
TOTAL I	826 159,16		-455 878,85		370 280,31

→ Unanimité

N°16 - Compte administratif 2021 du budget principal du Syndicat Mixte de La Perrelle

Conformément à l'arrêté de dissolution du Syndicat Mixte de La Perrelle, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget Principal du Syndicat Mixte de La Perrelle, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHÈSE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget total 2021 hors opérations	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002			
	Solde de la section de fonctionnement reporté			
	Ch. 011	3 728 000,00 €	3 602 111,04 €	97%
	Ch. 012	97 700,00 €	96 348,00 €	98%
	Ch. 65	62 700,00 €	57 218,21 €	91%
	Ch. 66	21 000,00 €	20 591,42 €	98%
	Ch. 67	5 000,00 €	2 383,70 €	48%
	Ch. 68	21 300,00 €	21 208,00 €	100%
	Ch. 022	486,47 €	0,00 €	0%
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 836 786,47 €	3 799 860,37 €	99%
Opérations d'ordre	Ch. 023	0,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 042	174 000,00 €	175 338,67 €	101%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		174 000,00 €	175 338,67 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		4 110 786,47 €	3 975 399,04 €	97%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget total 2021 hors opérations	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	523 456,47 €	523 456,47 €	100%
	Ch. 013	0,00 €	95,00 €	0%
	Ch. 70	488 000,00 €	517 524,98 €	111%
	Ch. 73	0,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 74	3 115 000,00 €	3 211 483,52 €	103%
	Ch. 75	1 000,00 €	256,80 €	26%
	Ch. 76	30,00 €	31,84 €	106%
	Ch. 77	0,00 €	3 737,31 €	0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		3 584 030,00 €	3 733 129,45 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	3 300,00 €	3 300,00 €	100%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		3 300,00 €	3 300,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		4 110 786,47 €	4 259 885,92 €	104%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	294 486,88 €
--	--------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget total 2021 hors opérations	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001			
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
	Ch. 21	304 000,00 €	263 657,22 €	87%
	Ch. 23	100 000,00 €	68 014,11 €	68%
	Ch. 10	5 000,00 €	2 477,80 €	50%
	Ch. 16	104 000,00 €	103 306,39 €	99%
	Ch. 45	50 000,00 €	14 866,80 €	30%
	Ch. 020	2 124,89 €	0,00 €	0%
TOTAL OPERATIONS REELLES		565 124,89 €	452 322,32 €	80%
Opérations d'ordre	Ch. 041			
	Ch. 040	3 300,00 €	3 300,00 €	100%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		3 300,00 €	3 300,00 €	100%
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		568 424,89 €	455 622,32 €	80%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget total 2021 hors opérations	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	302 702,69 €	302 702,69 €	100%
	Ch. 10	40 000,00 €	40 760,00 €	102%
	Ch. 13	0,00 €	7 177,50 €	0%
	Ch. 23	0,00 €	370,09 €	0%
	Ch. 024	1 722,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 45	50 000,00 €	14 866,80 €	30%
TOTAL OPERATIONS REELLES		91 722,00 €	63 174,39 €	69%
Opérations d'ordre	Ch. 021	0,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 040	174 000,00 €	175 338,67 €	101%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		174 000,00 €	175 338,67 €	101%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		568 424,89 €	541 415,75 €	95%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	85 793,43 €
Soit des restes à réaliser 2021	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2021	85 793,43 €
Résultat de clôture 2021	370 280,31 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°17 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Déchets Ménagers– affectation définitive des résultats

Conformément à l'arrêté de dissolution du Syndicat Mixte de La Perrelle, le budget primitif 2022 du Budget DECHETS MENAGERS avait été voté avec reprise anticipée des résultats 2021 du budget Déchets Ménagers de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage et à hauteur de 64.03% du budget principal du Syndicat Mixte de la Perrelle.

Les résultats figurant au compte administratif 2021 de ces 2 budgets sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°28 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe DECHETS MENAGERS et du budget principal du Syndicat Mixte de la Perrelle, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Résultats intégrés au Budget annexe Déchets Ménagers 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021 dont 284 486,88€*64,03% = 182 156,95€ issus du SM de La Perrelle	374 114,47 €	374 114,47 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021 85 793,43€*64,03% =54 933,53€ issus du SM de La Perrelle	215 097,73 €	215 097,73 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	-11 641,20 €	-11 641,00 €	0,20 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au RI 001	215 097,73 €	215 097,73 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	374 114,47 €	374 114,47 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget DECHETS MENAGERS il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°18 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Gemapi

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte GEMAPI de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 324 182,83	1 807 114,23	4 131 297,06
Titres de recette émis (b)	357 951,17	759 701,01	1 117 652,18
Réductions de titres (c)		72 692,50	72 692,50
Recettes nettes (d = b - c)	357 951,17	687 008,51	1 044 959,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 996 808,60	1 807 114,23	3 803 922,83
Mandats émis (f)	178 684,59	406 643,51	585 328,10
Annulations de mandats (g)		11 200,25	11 200,25
Depenses nettes (h = f - g)	178 684,59	395 443,26	574 127,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	179 266,58	291 565,25	470 831,83
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
GEMAPI CCCMB					
Investissement	-195 530,99		179 266,58		-16 264,41
Fonctionnement	1 260 534,83	319 199,60	291 565,25		1 232 900,48
Sous-Total	1 065 003,84	319 199,60	470 831,83		1 216 636,07
TOTAL II	1 065 003,84	319 199,60	470 831,83		1 216 636,07
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 065 003,84	319 199,60	470 831,83		1 216 636,07

→ Unanimité

N°19 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Gemapi

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte GEMAPI, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 011	150 227,00 €	0,00 €	150 227,00 €	43 637,23 €	29%
	Ch. 012	271 500,00 €	0,00 €	271 500,00 €	220 874,48 €	81%
	Ch. 014	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	7 208,00 €	60%
	Ch. 65	159 100,00 €	0,00 €	159 100,00 €	86 422,50 €	54%
	Ch. 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 67	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		592 827,00 €	0,00 €	592 827,00 €	359 202,37 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	1 177 045,34 €	0,00 €	1 177 045,34 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 042	37 240,89 €	1,00 €	37 240,89 €	37 240,89 €	0%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 214 286,23 €	1,00 €	1 214 287,23 €	37 240,89 €	0%
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		1 807 113,23 €	1,00 €	1 807 114,23 €	395 443,26 €	22%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021	
Opérations réelles	Ch. 002	941 335,23 €	0,00 €	941 335,23 €	941 335,23 €	100%	
	Ch. 70	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	
	Ch. 73	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	582 346,00 €	97%	
	Ch. 74	260 000,00 €	0,00 €	260 000,00 €	103 605,27 €	40%	
	Ch. 75	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	
	Ch. 77	0,00 €	1,00 €	1,00 €	0,00 €	-	
	TOTAL OPERATIONS REELLES		800 000,00 €	1,00 €	800 001,00 €	685 351,27 €	80%
	Opérations d'ordre	Ch. 042	5 778,00 €	0,00 €	5 778,00 €	1 057,24 €	18%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		5 778,00 €	0,00 €	5 778,00 €	1 057,24 €	18%	
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		1 807 113,23 €	1,00 €	1 807 114,23 €	1 628 343,74 €	90%	

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	1 232 900,48 €
Epargne brute 2021 (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)	327 748,90 €
Epargne nette 2021 (Epargne brute - annuls de la dette)	327 748,90 €
Epargne brute 2020	571 268,59 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris RAR N-1	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	195 530,99 €	0,00 €	195 530,99 €	195 530,99 €	100%
	Ch. 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 20	431 314,20 €	0,00 €	431 314,20 €	19 389,30 €	4%
	Ch. 204	411 637,00 €	0,00 €	411 637,00 €	10 358,00 €	3%
	Ch. 21	103 420,00 €	0,00 €	103 420,00 €	8 623,44 €	8%
	Ch. 23	390 000,00 €	-100 000,00 €	290 000,00 €	6 570,00 €	2%
	Ch. 45	97 765,41 €	325 328,00 €	423 093,41 €	132 686,61 €	138%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 434 136,61 €	225 328,00 €	1 659 464,61 €	177 627,35 €
Opérations d'ordre	Ch. 041	0,00 €	136 035,00 €	136 035,00 €	0,00 €	-
	Ch. 040	5 778,00 €	0,00 €	5 778,00 €	1 057,24 €	18%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		5 778,00 €	136 035,00 €	141 813,00 €	1 057,24 €	18%
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		1 635 445,60 €	361 363,00 €	1 996 808,60 €	374 215,58 €	23%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris RAR N-1	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 10	319 823,60 €	0,00 €	319 823,60 €	320 710,28 €	100%
	Ch. 13	332 342,00 €	-48 000,00 €	344 942,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 45	95 517,00 €	213 578,00 €	309 095,00 €	0,00 €	0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		808 282,60 €	165 578,00 €	973 860,60 €	320 710,28 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	1 177 045,34 €	0,00 €	1 177 045,34 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 041	0,00 €	136 035,00 €	136 035,00 €	0,00 €	-
	Ch. 040	37 240,89 €	1,00 €	37 241,89 €	37 240,89 €	100%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 214 286,23 €	136 036,00 €	1 350 322,23 €	37 240,89 €	3%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		2 022 568,83 €	301 614,00 €	2 324 182,83 €	357 951,17 €	18%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	-16 264,41 €
Solde des restes à réaliser 2021	-167 214,64 €
Résultat de la section d'investissement 2021	-183 479,05 €
Résultat de clôture 2021	1 043 421,43 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°20 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Gemapi – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget GEMAPI ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°24 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe GEMAPI, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE GEMAPI DE LA C. C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe GEMAPI 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	1 232 900,48 €	1 232 900,48 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-16 264,41 €	-16 264,41 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	-167 214,64 €	-167 214,64 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	183 479,05 €	183 479,05 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	16 264,41 €	16 264,41 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	183 479,05 €	183 479,05 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	1 049 421,43 €	1 049 421,43 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget GEMAPI il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°21 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - SPANC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte SPANC de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 921 772,07	199 303,15	2 121 075,22
Titres de recette émis (b)	1 643 946,00	282 613,92	1 926 559,92
Réductions de titres (c)		83 475,00	83 475,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 643 946,00	199 138,92	1 843 084,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 921 772,07	199 303,15	2 121 075,22
Mandats émis (f)	1 254 004,86	173 670,39	1 427 675,25
Annulations de mandats (g)	43 790,00	30,50	43 820,50
Depenses nettes (h = f - g)	1 210 214,86	173 639,89	1 383 854,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	433 731,14	25 499,03	459 230,17
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC CCCMB					
Investissement	260 359,91		433 731,14		694 091,05
Fonctionnement	12 303,15		25 499,03		37 802,18
Sous-Total	272 663,06		459 230,17		731 893,23
TOTAL III	272 663,06		459 230,17		731 893,23
TOTAL I + II + III	272 663,06		459 230,17		731 893,23

→ Unanimité

N°22 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte SPANC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte SPANC, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumu)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 011	17 450 €	0,00 €	17 450,00 €	16 933,78 €	97%
	Ch. 012	145 000 €	0,00 €	145 000,00 €	143 509,15 €	99%
	Ch. 65	2 500 €	7 000,00 €	9 500,00 €	7 727,96 €	309%
	Ch. 66	800 €		800,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 67	1 000 €		1 000,00 €	0,00 €	0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		166 750,00 €	7 000,00 €	173 750,00 €	168 170,89 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	20 084,15 €	0,00 €	20 084,15 €	0,00 €	0%
	Ch. 042	5 469,00 €	0,00 €	5 469,00 €	5 469,00 €	100%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		25 553,15 €	0,00 €	25 553,15 €	5 469,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		192 303,15 €	7 000,00 €	199 303,15 €	173 639,89 €	90%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumu)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021	
Opérations réelles	Ch. 002	12 303,15 €		12 303,15 €	12 303,15 €	100%	
	Ch. 70	135 000,00 €	7 000,00 €	142 000,00 €	136 155,00 €	110%	
	Ch. 74	0,00 €		0,00 €	42 900,00 €	-	
	Ch. 75	0,00 €		0,00 €	83,92 €	-	
	Ch. 77	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0%	
	TOTAL OPERATIONS REELLES		192 303,15 €	7 000,00 €	197 000,00 €	199 138,92 €	111%
	Opérations d'ordre	Ch. 042	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		192 303,15 €	7 000,00 €	199 303,15 €	211 442,07 €	110%	

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

37 802,18 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris les RAR N-1	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumu)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 21	900,00 €	920,00 €	1 820,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 23	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 45	1 559 291,95 €	360 660,12 €	1 919 962,07 €	1 210 214,86 €	78%
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 560 191,95 €	361 580,12 €	1 921 772,07 €	1 210 214,86 €	78%
Opérations d'ordre	Ch. 041	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 040	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		1 560 191,95 €	361 580,12 €	1 921 772,07 €	1 210 214,86 €	78%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021 y compris les RAR N-1	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumu)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	260 359,91 €		260 359,91 €	260 359,91 €	100%
	Ch. 10	0,00 €		0,00 €	2 618,00 €	-
	Ch. 13	0,01 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0%
	Ch. 23	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 45	1 274 278,88 €	361 580,12 €	1 635 859,00 €	1 635 859,00 €	123%
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 274 278,89 €	361 580,12 €	1 635 859,01 €	1 638 477,00 €	123%
Opérations d'ordre	Ch. 021	20 084,15 €		20 084,15 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 040	5 469,00 €	0,00 €	5 469,00 €	5 469,00 €	100%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		25 553,15 €	0,00 €	25 553,15 €	5 469,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		1 560 191,95 €	361 580,12 €	1 921 772,07 €	1 904 305,91 €	122%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

694 091,05 €

Solde des restes à réaliser 2021

-686 206,53 €

Résultat de la section d'investissement 2021

7 884,52 €

Résultat de clôture 2021

45 686,70 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°23 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte SPANC – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget SPANC ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 22 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe SPANC, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE SPANC DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe SPANC 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	37 802,18 €	37 802,18 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	694 091,05 €	694 091,05 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	-686 206,53 €	-686 206,53 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au RI 001	694 091,05 €	694 091,05 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	37 802,18 €	37 802,18 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget SPANC il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°24 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Réseau eau de mer

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte RESEAU EAU DE MER de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 536,96	123 183,26	162 720,22
Titres de recette émis (b)		15 000,00	15 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		15 000,00	15 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 536,96	123 183,26	162 720,22
Mandats émis (f)	11 452,28	70 088,54	81 540,82
Annulations de mandats (g)		6 863,17	6 863,17
Depenses nettes (h = f - g)	11 452,28	63 225,37	74 677,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	11 452,28	48 225,37	59 677,65

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU DE MER CC ST MALO CCCMB					
Investissement	-27 686,96		-11 452,28		-39 139,24
Fonctionnement	-7 291,30		-48 225,37		-55 516,67
Sous-Total	-34 978,26		-59 677,65		-94 655,91
TOTAL III	-34 978,26		-59 677,65		-94 655,91
TOTAL I + II + III	-34 978,26		-59 677,65		-94 655,91

→ Unanimité

N°25 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Réseau eau de mer

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte RESEAU EAU DE MER, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET RESEAU EAU DE MER - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	7 291,30 €		7 291,30 €	7 291,30 €	100%
	Ch. 011	68 050,00 €	-500,00 €	68 490,00 €	57 308,57 €	83%
	Ch. 65	1 000,00 €	2 522,00 €	3 522,00 €	2 521,95 €	252%
	Ch. 66	2 305,00 €		2 305,00 €	1 364,85 €	59%
	Ch. 67	4 000,00 €	-1 962,00 €	2 038,00 €	2 030,00 €	51%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		76 355,00 €	0,00 €	76 355,00 €	63 225,37 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	39 536,96 €		39 536,96 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		39 536,96 €	0,00 €	39 536,96 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		123 183,26 €	0,00 €	123 183,26 €	70 516,67 €	57%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 70	123 183,26 €		123 183,26 €	15 000,00 €	12%
	Ch. 74	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 75	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 77	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		123 183,26 €	0,00 €	123 183,26 €	15 000,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		123 183,26 €	0,00 €	123 183,26 €	15 000,00 €	12%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	-55 516,67 €
Epargne brute 2021 (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)	-48 225,37 €
Epargne nette 2021 (Epargne brute - annuité de la dette)	-59 677,65 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	27 686,96 €	0,00 €	27 686,96 €	27 686,96 €	100%
	Ch. 16	11 850,00 €		11 850,00 €	11 452,28 €	97%
	Ch. 21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 23	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS REELLES		11 850,00 €	0,00 €	11 850,00 €	11 452,28 €	97%
Opérations d'ordre	Ch. 041	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 040	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		39 536,96 €	0,00 €	39 536,96 €	39 139,24 €	99%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 23	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	39 536,96 €		39 536,96 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 040	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		39 536,96 €	0,00 €	39 536,96 €	0,00 €	0%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		39 536,96 €	0,00 €	39 536,96 €	0,00 €	0%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	-39 139,24 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2021	-39 139,24 €
Résultat de clôture 2021	-94 655,91 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°26 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Réseau eau de mer – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget RESEAU EAU DE MER ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 19 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe RESEAU EAU DE MER, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE RESEAU EAU DE MER DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe Réseau Eau de Mer 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	-55 516,67 €	-55 516,67 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-39 139,24 €	-39 139,24 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-39 139,24 €	-39 139,24 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	39 139,24 €	39 139,24 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	55 516,67 €	55 516,67 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget RESEAU EAU DE MER, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°27 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Gouville lotissement artisanal

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte ZA GOUVILLE – LOTISSEMENT ARTISANAL de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	394 400,00	449 425,00	843 825,00
Titres de recette émis (b)	176 086,82	308 381,33	484 468,15
Réductions de titres (c)	36 280,97		36 280,97
Recettes nettes (d = b - c)	139 805,85	308 381,33	448 187,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	394 399,85	449 425,00	843 824,85
Mandats émis (f)	167 728,48	364 046,80	531 775,28
Annulations de mandats (g)		55 665,45	55 665,45
Depenses nettes (h = f - g)	167 728,48	308 381,35	476 109,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	27 922,63	0,02	27 922,65

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA GOUVILLE CCMB					
Investissement	-140 544,85		-27 922,63		-168 467,48
Fonctionnement	-2 693,00		-0,02		-2 693,02
Sous-Total	-143 237,85		-27 922,65		-171 160,50
TOTAL II	-143 237,85		-27 922,65		-171 160,50
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-143 237,85		-27 922,65		-171 160,50

→ Unanimité

N°28 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville lotissement artisanal

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte ZA GOUVILLE – LOTISSEMENT ARTISANAL, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET ZA GOUVILLE LOTISSEMENT ARTISANAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	2 693,00 €		2 693,00 €	2 693,00 €	100%
	Ch. 011	251 060,00 €		251 060,00 €	167 728,48 €	67%
	Ch. 65	12,00 €		12,00 €	0,02 €	0%
	Ch. 66	100,00 €		100,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 67	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		251 172,00 €	0,00 €	251 172,00 €	167 728,50 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	194 400,00 €		194 400,00 €	139 805,85 €	71,9%
	Ch. 043	1 160,00 €		1 160,00 €	847,00 €	73,0%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		195 560,00 €	0,00 €	195 560,00 €	140 652,85 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		449 425,00 €	0,00 €	449 425,00 €	311 074,35 €	69%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 70	137 400,00 €		137 400,00 €	122 705,85 €	89%
	Ch. 74	57 000,00 €		57 000,00 €	17 100,00 €	30%
	Ch. 75	10,00 €		10,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 77	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		194 410,00 €	0,00 €	194 410,00 €	139 805,85 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	253 855,00 €		253 855,00 €	167 728,48 €	0,0%
	Ch. 043	1 160,00 €		1 160,00 €	847,00 €	0,0%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		255 015,00 €	0,00 €	255 015,00 €	168 575,48 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		449 425,00 €	0,00 €	449 425,00 €	308 381,33 €	69%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 -2 693,02 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	140 344,85 €		140 344,85 €	140 344,85 €	100%
	Ch. 16	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS REELLES		140 344,85 €	0,00 €	140 344,85 €	140 344,85 €	100%
Opérations d'ordre	Ch. 040	253 855,00 €		253 855,00 €	167 728,48 €	66%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		253 855,00 €	0,00 €	253 855,00 €	167 728,48 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		394 399,85 €	0,00 €	394 399,85 €	308 273,33 €	78%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 13	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 16	200 000,00 €		200 000,00 €	0,00 €	0%
TOTAL OPERATIONS REELLES		200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0%
Opérations d'ordre	Ch. 040	194 400,00 €		194 400,00 €	139 805,85 €	71,9%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		194 400,00 €	0,00 €	194 400,00 €	139 805,85 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		394 400,00 €	0,00 €	394 400,00 €	139 805,85 €	35%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 -168 467,48 €

Solde des restes à réaliser 2021 0,00 €

Résultat de la section d'investissement 2021 -168 467,48 €

Résultat de clôture 2021 -171 160,50 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°29 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville lotissement artisanal – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget ZA GOUVILLE – LOTISSEMENT ARTISANAL ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 9 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe ZA GOUVILLE – LOTISSEMENT ARTISANAL, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA GOUVILLE LOT. ARTISANAL DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Gouville Lotissement Artisanal 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	-2 693,02 €	-2 693,02 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-168 467,48 €	-168 467,48 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	168 467,48 €	168 467,48 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	168 467,48 €	168 467,48 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	2 693,02 €	2 693,02 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget ZA GOUVILLE – LOTISSEMENT ARTISANAL, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°30 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Regnéville

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte ZA REGNEVILLE de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	127 686,35	198 313,67	326 000,02
Titres de recette émis (b)	28 785,35	62 036,18	90 821,53
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	28 785,35	62 036,18	90 821,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	127 686,35	198 313,67	326 000,02
Mandats émis (f)	71 332,00	62 085,01	133 417,01
Annulations de mandats (g)		48,67	48,67
Depenses nettes (h = f - g)	71 332,00	62 036,34	133 368,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	42 546,65	0,16	42 546,81

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA REGNEVILLE CCMB					
Investissement	-20 988,62		-42 546,65		-63 535,27
Fonctionnement	-107,32		-0,16		-107,48
Sous-Total	-21 095,94		-42 546,81		-63 642,75
TOTAL II	-21 095,94		-42 546,81		-63 642,75
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-21 095,94		-42 546,81		-63 642,75

→ Unanimité

N°31 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Regnéville

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte ZA REGNEVILLE, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET ZA REGNEVILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	107,33 €		107,33 €	107,32 €	100%
	Ch. 011	Charges à caractère général	64 800,00 €		64 800,00 €	29 544,21 €	46%
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €		10,00 €	0,16 €	2%
	Ch. 66	Charges financières	1 855,00 €		1 855,00 €	1 853,31 €	100%
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES			66 665,00 €	0,00 €	66 665,00 €	31 397,68 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 686,35 €		127 686,35 €	28 785,35 €	22,5%
	Ch. 043	Opérations d'ordre dans la section	3 855,00 €		3 855,00 €	1 853,31 €	48,1%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			131 541,35 €	0,00 €	131 541,35 €	30 638,66 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.			198 206,35 €	0,00 €	198 206,35 €	62 036,34 €	31%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 70	Produits des services	98 901,00 €		98 901,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 74	Dotations, subventions et participations	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €		10,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES			98 911,00 €	0,00 €	98 911,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 547,67 €		95 547,67 €	60 182,87 €	63%
	Ch. 043	Opérations d'ordre dans la section	3 855,00 €		3 855,00 €	1 853,31 €	48%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			99 402,67 €	0,00 €	99 402,67 €	62 036,18 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.			198 313,67 €	0,00 €	198 313,67 €	62 036,18 €	31%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 -107,48 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 988,62 €		20 988,62 €	20 988,62 €	100%
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	11 150,06 €		11 150,06 €	11 149,13 €	100%
	TOTAL OPERATIONS REELLES			11 150,06 €	0,00 €	11 150,06 €	11 149,13 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 547,67 €		95 547,67 €	60 182,87 €	63%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			95 547,67 €	0,00 €	95 547,67 €	60 182,87 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.			127 686,35 €	0,00 €	127 686,35 €	92 320,62 €	72%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 13	Subventions d'investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS REELLES			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 686,35 €		127 686,35 €	28 785,35 €	22,5%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			127 686,35 €	0,00 €	127 686,35 €	28 785,35 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.			127 686,35 €	0,00 €	127 686,35 €	28 785,35 €	23%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 -83 535,27 €

Solde des restes à réaliser 2021 0,00 €

Résultat de la section d'investissement 2021 -63 535,27 €

Résultat de clôture 2021 -63 642,75 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°32 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Regnéville – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget ZA REGNEVILLE ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 15 de la séance du 06/04/2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe ZA REGNEVILLE, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA REGNEVILLE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Regnéville 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2020 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	-107,48 €	-107,48 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-63 535,27 €	-63 535,27 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-63 535,27 €	-63 535,27 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	63 535,27 €	63 535,27 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	107,48 €	107,48 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget ZA REGNEVILLE, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°33 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Château de la Mare

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte ZA CHATEAU DE LA MARE de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	366 408,63	424 530,19	790 938,82
Titres de recette émis (b)	196 013,63	243 368,31	439 381,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	196 013,63	243 368,31	439 381,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	366 408,63	424 530,19	790 938,82
Mandats émis (f)	237 340,99	218 815,31	456 156,30
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	237 340,99	218 815,31	456 156,30
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		24 553,00	
(h - d) Déficit	41 327,36		16 774,36

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA CHATEAU DE LA MARE CCMB					
Investissement	-95 218,60		-41 327,36		-136 545,96
Fonctionnement	-32 379,56		24 553,00		-7 826,56
Sous-Total	-127 598,16		-16 774,36		-144 372,52
TOTAL II	-127 598,16		-16 774,36		-144 372,52
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-127 598,16		-16 774,36		-144 372,52

→ Unanimité

N°34 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Château de la Mare

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte ZA CHATEAU DE LA MARE, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET ZA CHÂTEAU DE LA MARE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	32 379,56 €		32 379,56 €	32 379,56 €	
	Ch. 011	10 041,00 €		10 041,00 €	8 577,00 €	85%
	Ch. 65	10,00 €		10,00 €		
	Ch. 66	2 825,00 €		2 825,00 €	2 823,84 €	100%
	Ch. 67	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
			0,00 €			
TOTAL OPERATIONS REELLES		12 876,00 €	0,00 €	12 876,00 €	11 400,84 €	89%
Opérations d'ordre	Ch. 042	366 408,63 €		366 408,63 €	196 013,63 €	53%
	Ch. 043	12 866,00 €		12 866,00 €	11 400,84 €	89%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		379 274,63 €	0,00 €	379 274,63 €	207 414,47 €	55%
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		424 530,19 €	0,00 €	424 530,19 €	251 194,87 €	59%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	Ch. 70	160 838,00 €		160 838,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 74	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	Ch. 75	10,00 €		10,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 77	9 557,00 €		9 557,00 €	24 553,00 €	257%
TOTAL OPERATIONS REELLES		170 405,00 €	0,00 €	170 405,00 €	24 553,00 €	14%
Opérations d'ordre	Ch. 042	241 259,19 €		241 259,19 €	207 414,47 €	86%
	Ch. 043	12 866,00 €		12 866,00 €	11 400,84 €	89%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		254 125,19 €	0,00 €	254 125,19 €	218 815,31 €	86%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		424 530,19 €	0,00 €	424 530,19 €	243 368,31 €	57%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

-7 826,56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	95 218,60 €		95 218,60 €	95 218,60 €	100%
	Ch. 16	29 930,84 €		29 930,84 €	29 926,52 €	100%
TOTAL OPERATIONS REELLES		29 930,84 €	0,00 €	29 930,84 €	29 926,52 €	100%
Opérations d'ordre	Ch. 040	241 259,19 €		241 259,19 €	207 414,47 €	86%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		241 259,19 €	0,00 €	241 259,19 €	207 414,47 €	86%
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		366 408,63 €	0,00 €	366 408,63 €	332 559,59 €	91%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	Ch. 13	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	Ch. 16	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Opérations d'ordre	Ch. 040	366 408,63 €		366 408,63 €	196 013,63 €	53%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		366 408,63 €	0,00 €	366 408,63 €	196 013,63 €	53%
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		366 408,63 €	0,00 €	366 408,63 €	196 013,63 €	53%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

-136 545,96 €

Solde des restes à réaliser 2021

0,00 €

Résultat de la section d'investissement 2021

-136 545,96 €

Résultat de clôture 2021

-144 372,52 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°35 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Château de la Mare – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget ZA CHATEAU DE LA MARE ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°13 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe ZA CHATEAU DE LA MARE, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA CHÂTEAU DE LA MARE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Château de la Mare 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	- 7 826,56 €	- 7 826,56 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-136 545,96 €	-136 545,96 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021		0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	136 545,96 €	136 545,96 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	136 545,96 €	136 545,96 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	7 826,56 €	7 826,56 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget ZA CHATEAU DE LA MARE, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°36 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA DELASSE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte ZA DELASSE de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	127 784,33	152 394,33	280 178,66
Titres de recette émis (b)	33 331,94	34 132,79	67 464,73
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	33 331,94	34 132,79	67 464,73
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	127 784,16	152 394,33	280 178,49
Mandats émis (f)	24 440,33	43 523,55	67 963,88
Annulations de mandats (g)		9 391,61	9 391,61
Depenses nettes (h = f - g)	24 440,33	34 131,94	58 572,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 891,61	0,85	8 892,46
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CCBC ZA DE DELASSE CCMB					
Investissement	-79 643,83		8 891,61		-70 752,22
Fonctionnement	-200,00		0,85		-199,15
Sous-Total	-79 843,83		8 892,46		-70 951,37
TOTAL II	-79 843,83		8 892,46		-70 951,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-79 843,83		8 892,46		-70 951,37

→ Unanimité

N°37 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA DELASSE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte ZA DELASSE, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET ZA DELASSE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	200 €		200,00 €	200,00 €	100%
	Ch. 011	23 600 €		23 600,00 €	200,00 €	1%
	Ch. 65	10 €		10,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 66	400 €		400,00 €	300,00 €	75%
	Ch. 67	0 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		24 010,00 €	0,00 €	24 010,00 €	500,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	127 784,33 €		127 784,33 €	33 331,94 €	26%
	Ch. 043	400,00 €		400,00 €	300,00 €	75%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		128 184,33 €	0,00 €	128 184,33 €	33 631,94 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		152 394,33 €	0,00 €	152 394,33 €	34 331,94 €	23%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 70	103 844,00 €		103 844,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 74	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 75	10,00 €		10,00 €	0,85 €	9%
	Ch. 77	0,00 €		0,00 €	9 391,61 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		103 854,00 €	0,00 €	103 854,00 €	9 392,46 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	48 140,33 €		48 140,33 €	24 440,33 €	51%
	Ch. 043	400,00 €		400,00 €	300,00 €	75%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		48 540,33 €	0,00 €	48 540,33 €	24 740,33 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		152 394,33 €	0,00 €	152 394,33 €	34 132,79 €	22%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

-139,15 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	79 643,83 €		79 643,83 €	79 643,83 €	100%
	Ch. 16	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	48 140,33 €		48 140,33 €	24 440,33 €	51%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		48 140,33 €	0,00 €	48 140,33 €	24 440,33 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		127 784,16 €	0,00 €	127 784,16 €	104 084,16 €	81%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 13	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 16	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Opérations d'ordre	Ch. 040	127 784,33 €		127 784,33 €	33 331,94 €	26%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		127 784,33 €	0,00 €	127 784,33 €	33 331,94 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		127 784,33 €	0,00 €	127 784,33 €	33 331,94 €	26%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

-70 752,22 €

Solde des restes à réaliser 2021

0,00 €

Résultat de la section d'investissement 2021

-70 752,22 €

Résultat de clôture 2021

-70 951,37 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°38 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA DELASSE – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget ZA DELASSE ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 7 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe ZA DELASSE, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA DELASSE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Delasse 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	-199,15 €	-199,15 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-70 752,22 €	-70 752,22 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	70 752,22 €	70 752,22 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	70 752,22 €	70 752,22 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	199,15 €	199,15 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget ZA DELASSE, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°39 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Saint-Pierre

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte ZA SAINT PIERRE de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	130 644,00	201 986,00	332 630,00
Titres de recette émis (b)	66 038,18	151 934,91	217 973,09
Réductions de titres (c)		31 220,20	31 220,20
Recettes nettes (d = b - c)	66 038,18	120 714,71	186 752,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	130 643,60	201 986,00	332 629,60
Mandats émis (f)	50 961,09	120 687,84	171 648,93
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	50 961,09	120 687,84	171 648,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	15 077,09	26,87	15 103,96
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC ZA ST PIERRE CCCMB					
Investissement	-66 634,60		15 077,09		-51 557,51
Fonctionnement	-3 613,06		26,87		-3 586,19
Sous-Total	-70 247,66		15 103,96		-55 143,70
TOTAL II	-70 247,66		15 103,96		-55 143,70
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-70 247,66		15 103,96		-55 143,70

→ Unanimité

N°40 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Saint-Pierre

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte ZA SAINT PIERRE, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET ZA SAINT-PIERRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	3 613,06 €	0,00 €	3 613,06 €	3 613,06 €	100%
	Ch. 011	Charges à caractère général	43 609,94 €	20 000,00 €	63 609,94 €	50 661,09 €	110%
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	0,13 €	1%
	Ch. 66	Charges financières	400,00 €	0,00 €	400,00 €	300,00 €	75%
	TOTAL OPERATIONS REELLES			44 019,94 €	20 000,00 €	64 019,94 €	50 961,22 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 644,00 €	20 000,00 €	130 644,00 €	86 038,18 €	59,7%
	Ch. 043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	3 709,00 €	0,00 €	3 709,00 €	3 688,44 €	99,4%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			114 353,00 €	20 000,00 €	134 353,00 €	89 726,62 €
COMPTES ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.			161 986,00 €	40 000,00 €	201 986,00 €	124 300,90 €	77%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 70	Produits des services	114 258,00 €	20 000,00 €	134 258,00 €	66 038,18 €	58%
	Ch. 74	Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27,00 €	-
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES			114 268,00 €	20 000,00 €	134 268,00 €	66 065,18 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 009,00 €	20 000,00 €	64 009,00 €	50 961,09 €	115,8%
	Ch. 043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	3 709,00 €	0,00 €	3 709,00 €	3 688,44 €	99,4%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			47 718,00 €	20 000,00 €	67 718,00 €	54 649,53 €
COMPTES ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.			161 986,00 €	40 000,00 €	201 986,00 €	120 714,71 €	75%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	-3 586,19 €
--	-------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 634,60 €	0,00 €	66 634,60 €	66 634,60 €	100%
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 009,00 €	20 000,00 €	64 009,00 €	50 961,09 €	116%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			44 009,00 €	20 000,00 €	64 009,00 €	50 961,09 €
COMPTES ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.			110 643,60 €	20 000,00 €	130 643,60 €	117 595,69 €	106%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors sessions (cumul)	Budget total 2021 hors sessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 644,00 €	20 000,00 €	130 644,00 €	86 038,18 €	59,7%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			110 644,00 €	20 000,00 €	130 644,00 €	86 038,18 €
COMPTES ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.			110 644,00 €	20 000,00 €	130 644,00 €	86 038,18 €	60%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	-51 557,51 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2021	-51 557,51 €
Résultat de clôture 2021	-55 143,70 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°41 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Saint-Pierre – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget ZA SAINT PIERRE ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 11 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe ZA SAINT PIERRE, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA SAINT-PIERRE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Saint-Pierre 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	-3 586,19 €	-3 586,19 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-51 557,51 €	-51 557,51 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	51 557,51 €	51 557,51 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	51 557,51 €	51 557,51 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	3 586,19 €	3 586,19 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget ZA SAINT PIERRE, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°42 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - ZA Gouville Conchylicole

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte ZA GOUVILLE ZONE CONCHYLICOLE de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	113 096,88	116 769,50	229 866,38
Titres de recette émis (b)	173 648,00	96 088,08	269 736,08
Réductions de titres (c)	86 824,00		86 824,00
Recettes nettes (d = b - c)	86 824,00	96 088,08	182 912,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	113 096,88	116 769,50	229 866,38
Mandats émis (f)	106 691,53	96 088,99	202 780,52
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	106 691,53	96 088,99	202 780,52
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	19 867,53	0,91	19 868,44

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA CC ST MALO CCCMB					
Investissement	11 640,88		-19 867,53		-8 226,65
Fonctionnement	-3 152,50		-0,91		-3 153,41
Sous-Total	8 488,38		-19 868,44		-11 380,06
TOTAL II	8 488,38		-19 868,44		-11 380,06
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 488,38		-19 868,44		-11 380,06

→ Unanimité

N°43 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville Conchylicole

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte ZA GOUVILLE – ZONE CONCHYLICOLE, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

BUDGET ZA GOUVILLE CONCHYLICOLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	3 152,5 €		3 152,50 €	3 152,50 €	100%
	Ch. 011	Charges à caractère général	5 000,0 €		5 000,00 €	2 607,96 €	52%
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	10,0 €		10,00 €	0,91 €	9%
	Ch. 66	Charges financières	2 300,0 €		2 300,00 €	2 069,06 €	90%
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	0,0 €		0,00 €	0,00 €	0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES			7 310,00 €	0,00 €	7 310,00 €	4 677,93 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 456,00 €		101 456,00 €	86 824,00 €	85,6%
	Ch. 043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	4 851,00 €		4 851,00 €	4 587,06 €	94,6%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			106 307,00 €	0,00 €	106 307,00 €	91 411,06 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.			116 769,50 €	0,00 €	116 769,50 €	99 241,49 €	85%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 70	Produits des services	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	Ch. 74	Dotations, subventions et participations	14 632,00 €		14 632,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €		10,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL OPERATIONS REELLES			14 642,00 €	0,00 €	14 642,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 276,50 €		97 276,50 €	91 501,02 €	94,1%
	Ch. 043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	4 851,00 €		4 851,00 €	4 587,06 €	94,6%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			102 127,50 €	0,00 €	102 127,50 €	96 088,08 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.			116 769,50 €	0,00 €	116 769,50 €	96 088,08 €	82%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

-3 153,41 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	15 820,38 €		15 820,38 €	15 190,51 €	96%
TOTAL OPERATIONS REELLES			15 820,38 €	0,00 €	15 820,38 €	15 190,51 €	96%
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 276,50 €		97 276,50 €	91 501,02 €	94%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			97 276,50 €	0,00 €	97 276,50 €	91 501,02 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.			113 096,88 €	0,00 €	113 096,88 €	106 691,53 €	94%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 640,88 €		11 640,88 €	11 640,88 €	100%
	TOTAL OPERATIONS REELLES			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 456,00 €		101 456,00 €	86 824,00 €	86%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			101 456,00 €	0,00 €	101 456,00 €	86 824,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.			113 096,88 €	0,00 €	113 096,88 €	98 464,88 €	87%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

-8 226,05 €

Solde des restes à réaliser 2021

0,00 €

Résultat de la section d'investissement 2021

-8 226,05 €

Résultat de clôture 2021

-11 380,06 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°44 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte ZA Gouville Conchylicole – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget ZA GOUVILLE ZONE CONCHYLICOLE ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 17 de la séance du 6 avril 2022)

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe ZA GOUVILLE ZONE CONCHYLICOLE, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA GOUVILLE ZONE CONCHYLICOLE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Gouville Zone Conchylicole 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2022 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	-3 153,41 €	-3 153,41 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	-8 226,65 €	-8 226,65 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	8 226,65 €	8 226,65 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	8 226,65 €	8 226,65 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	3 153,41 €	3 153,41 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget ZA GOUVILLE ZONE CONCHYLICOLE, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°45 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Activités économiques

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte Activités Economiques de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 315 086,94	650 045,00	1 965 131,94
Titres de recette émis (b)	1 120 146,03	534 374,29	1 654 520,32
Réductions de titres (c)		37 455,31	37 455,31
Recettes nettes (d = b - c)	1 120 146,03	496 918,98	1 617 065,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 315 086,94	650 045,00	1 965 131,94
Mandats émis (f)	509 998,29	503 112,62	1 013 110,91
Annulations de mandats (g)		6 008,06	6 008,06
Depenses nettes (h = f - g)	509 998,29	497 104,56	1 007 102,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	610 147,74		609 962,16
(h - d) Déficit		185,58	

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC BUDGET ECONOMIE CCMB					
Investissement	-385 086,94		610 147,74		225 060,80
Fonctionnement	251 460,08	251 460,08	-185,58		-185,58
Sous-Total	-133 626,86	251 460,08	609 962,16		224 875,22
TOTAL II	-133 626,86	251 460,08	609 962,16		224 875,22
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-133 626,86	251 460,08	609 962,16		224 875,22

→ Unanimité

N°46 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Activités économiques

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget à comptabilité distincte Activités Economiques, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion.

La synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget est la suivante :

ACTIVITES ECONOMIQUES - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SYNTHESE D'EXECUTION BUDGETAIRE

Location de terrains et bâtiments à vocation économique

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	- €				
	Ch. 011	155 735,00 €		155 735,00 €	111 873,08 €	72%
	Ch. 65	10,00 €		10,00 €	0,67 €	7%
	Ch. 66	33 830,00 €		33 830,00 €	32 064,52 €	95%
	Ch. 67	2 000,00 €		2 000,00 €	525,34 €	26%
	Ch. 68	3 000,00 €		3 000,00 €		0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		194 575,00 €	0,00 €	194 575,00 €	144 469,61 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	109 792,00 €	6 960,00 €	102 832,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 042	345 678,00 €	6 960,00 €	352 638,00 €	352 635,95 €	102%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		455 470,00 €	0,00 €	455 470,00 €	352 635,95 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.		650 045,00 €	0,00 €	650 045,00 €	497 104,56 €	76%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	0,00 €		0,00 €		0%
	Ch. 70	0,00 €		0,00 €		0%
	Ch. 75	650 045,00 €		650 045,00 €	496 918,38 €	78%
	Ch. 77	0,00 €		0,00 €		0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		650 045,00 €	0,00 €	650 045,00 €	496 918,38 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.		650 045,00 €	0,00 €	650 045,00 €	496 918,38 €	76%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

-185,58 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 001	385 086,34 €		385 086,34 €	385 086,34 €	100%
	Ch. 16	503 175,00 €		503 175,00 €	503 173,29 €	100%
	Ch. 204	160 000,00 €		160 000,00 €		0%
	Ch. 20	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0%
	Ch. 21	266 825,00 €		266 825,00 €	6 825,00 €	3%
	Ch. 23	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		930 000,00 €	0,00 €	930 000,00 €	509 998,29 €
Opérations d'ordre	Ch. 047	0,00 €		0,00 €		
	Ch. 040	0,00 €		0,00 €		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.		1 315 086,34 €	0,00 €	1 315 086,34 €	855 088,29 €	68%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Budget primitif 2021	Décisions modificatives 2021 hors cessions (cumul)	Budget total 2021 hors cessions	Réalisations 2021	% réalisé par rapport au BP 2021
Opérations réelles	Ch. 10	251 460,08 €		251 460,08 €	251 460,08 €	100,0%
	Ch. 024	0,00 €		0,00 €		0,0%
	Ch. 13	286 000,00 €		286 000,00 €	186 000,00 €	65,0%
	Ch. 16	322 156,86 €		322 156,86 €	330 050,00 €	102,5%
	Ch. 204	0,00 €		0,00 €		0%
	Ch. 23	0,00 €		0,00 €		0,0%
	TOTAL OPERATIONS REELLES		859 616,94 €	0,00 €	859 616,94 €	616 050,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	109 792,00 €	-6 960,00 €	102 832,00 €	0,00 €	0,0%
	Ch. 047	0,00 €		0,00 €		0,0%
	Ch. 040	345 678,00 €	6 960,00 €	352 638,00 €	352 635,95 €	102,0%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		455 470,00 €	0,00 €	455 470,00 €	352 635,95 €
COMPTE ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.		1 315 086,94 €	0,00 €	1 315 086,94 €	1 120 146,03 €	85%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

225 080,80 €

Solde des restes à réaliser 2021

0,00 €

Résultat de la section d'investissement 2021

225 060,80 €

Résultat de clôture 2021

224 875,22 €

Monsieur le président ayant quitté la salle, monsieur BOURDIN, 1^{er} vice-président en charge des ressources humaines et de la santé, présidant le vote,

→ Unanimité

N°47 - Compte administratif 2021 du budget à comptabilité distincte Activités économiques – affectation définitive des résultats

Le budget primitif 2022 du Budget Activités Economiques ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2021, les résultats figurant au compte administratif 2021 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°5 de la séance du 6 avril 2022).

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021 du Budget Annexe Activités Economiques, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021
Résultats intégrés au Budget annexe Activités Economiques 2022

	Résultats 2021 repris par anticipation au Budget Primitif 2021 (Conseil Communautaire du 06/04/2022)	Résultats constatés au compte administratif 2021 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2021	-185,58 €	-185,58 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2021	225 060,80 €	225 060,80 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au RI 001	225 060,80 €	225 060,80 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	185,58 €	185,58 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget Activités Economiques, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

→ Unanimité

N°48 - Compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte - Augustines

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget à comptabilité distincte Augustines de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage établi par Madame la Trésorière Principale.

Néanmoins, comme le budget annexe Augustines a été dissous en 2021 et qu'il n'y a pas eu de vote du budget primitif, il ne vous sera pas soumis le vote du compte administratif pour ce budget

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC ESPACE H MORVILLE					
CCCB					
Investissement	311,46			-311,46	
Fonctionnement	26 834,97			-26 834,97	
Sous-Total	27 146,43			-27 146,43	
TOTAL II	27 146,43			-27 146,43	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	27 146,43			-27 146,43	

→ Unanimité

N°49 - Etude territoriale relative à la valorisation des déchets ultimes

A l'automne 2021, après échanges au sein du M9, une réunion s'est tenue en présence des représentants des 8 intercommunalités de la Manche pour évoquer la problématique du traitement des déchets à horizon 2030, et notamment connaître l'état d'avancement de la réflexion de chacune des collectivités sur ce sujet. En effet, à ce jour, il n'y a aucune installation adaptée pour traiter les déchets ultimes à échéance 2030 dans le département de la Manche.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé qu'il était nécessaire de s'emparer de ce sujet rapidement et qu'il serait pertinent de réaliser une étude à l'échelle de ce territoire.

Une nouvelle réunion a donc été programmée le 28 avril 2022, afin de définir les modalités de lancement et de suivi de cette étude, et d'associer à cette réflexion le SEROC, situé dans le Calvados, et le SIRTOM de Flers-Condé, situé dans l'Orne. La Région Normandie et l'ADEME, qui sont des

partenaires privilégiés pour accompagner les collectivités dans leurs prospectives concernant le traitement et la valorisation de leurs déchets, sont également associées à cette étude.

Au cours de cette réunion du 28 avril 2022, il a été proposé que le syndicat mixte du Point Fort soit le porteur de l'étude technique pour le compte de l'ensemble des collectivités. Le coût de cette étude est estimé entre 30 K€ et 50 K€ HT. La Région Normandie et l'ADEME sont interrogées sur les subventions possibles.

Le coût de cette étude (subventions déduites le cas échéant) sera financé par chacune des collectivités y participant. Il sera réparti au prorata de la population DGF au 1^{er} janvier 2021, conformément au tableau suivant :

Collectivité	Population DGF au 01/01/2021	% de prise en charge du coût et de l'étude
Syndicat Mixte du Point Fort	124 443 hab.	16 %
CA Le Cotentin	198 486 hab.	25 %
SEROC	141 707 hab.	18 %
SIRTOM Flers Condé	82 791 hab.	11 %
CC Côte Ouest Centre Manche	20 368 hab.	3 %
CA Mont-St-Michel Normandie	96 761 hab.	12 %
CC Granville Terre et Mer	55 297 hab.	7 %
CC Coutances Mer et Bocage	51 523 hab.	7 %
CC La Baie du Cotentin	9 892 hab.	1 %
TOTAL	781 268 hab.	100 %

L'étude comprendra notamment :

- la réalisation d'un diagnostic
- la construction de différents scénarios
- l'analyse multicritères de chacun des scénarios (volet économique, social, environnemental et juridique)

Le recrutement du bureau d'études est prévu en septembre 2022.

Un comité de pilotage (COFIL), avec un élu référent pour chaque collectivité, et un comité technique (COTECH), représentants les différentes collectivités parties prenantes à l'étude sont créés.

Il est proposé au Conseil

- d'autoriser monsieur le président à intégrer Coutances mer et bocage dans le périmètre de l'étude territoriale relative à la valorisation des déchets ultimes,
 - d'autoriser monsieur le président à signer, avec le syndicat mixte du Point Fort, porteur de l'étude technique, la convention de financement relative à cette étude.

→ **Unanimité**

N°50 - Revoyure du Contrat de Territoire

Le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de coordonner les interventions des collectivités sur des projets d'investissement. Ce contrat est signé entre Coutances Mer et Bocage, le Département de la Manche et la Région Normandie.

La communauté de communes Coutances Mer et Bocage a souhaité renégocier le contrat de territoire conclu le 30 janvier 2019, en application de l'article 5 de la convention initiale relatif à la révision à mi-parcours.

Département

L'enveloppe de la part du Département est de 3 113 556 €, composée de :
 2 838 479 € pour l'enveloppe d'investissement globale,
 275 078 € pour le volet « cohésion sociale ».

La réaffectation des crédits pour l'enveloppe d'investissement globale se ferait comme suit :

CRÉDITS À RÉAFFECTER		
<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Motif</i>	<i>Montant à réaffecter</i>
Maison médicale de Roncey	Abandon	108 000 €
Acquisition mobilier de bibliothèque	Réalisation partielle	31 500 €
Réseaux d'assainissement	Reliquat	49 330 €
Escalade Montmartin-sur-Mer	Reliquat	22 286 €
Rénovation Salle Marcel Hélie à Coutances	Hors calendrier	212 880 €
TOTAL		423 996 €
NOUVEAUX PROJETS		
<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Motif</i>	<i>Montant à réaffecter</i>
Aménagement d'une voie verte boulevard Encoignard		212 880 €
Reconversion friche urbaine (siège CMB)		211 116 €
TOTAL		423 996 €

Il est rappelé que l'enveloppe « cohésion sociale » représente environ 10% de l'enveloppe d'investissement globale. Cette enveloppe est dédiée à des projets qui répondent aux objectifs fixés par le Département en lien avec sa politique territoriale et sociale. Ces objectifs sont les suivants :

- Développement de la prévention par le lien social notamment pour lutter contre l'isolement des personnes âgées,
- Accompagnement à la parentalité, la famille
- Insertion des jeunes.

L'enveloppe est répartie à 50% sur des dépenses d'investissement (soit 137 539 €) et à 50% sur des dépenses de fonctionnement. Elle peut être mobilisée au cours de la vie du contrat, par Coutances mer et bocage mais aussi par des structures associatives, au gré de l'émergence de projets de cohésion sociale sur le territoire.

Les projets du volet « cohésion sociale » à valider pour le contrat de territoire sont les suivants :

PROJETS SORTIS DU CONTRAT DE TERRITOIRE			
EFS Gavray	Aménagement (investissement)	Non réalisé	48 000 €
	Fonctionnement	Émarge à d'autres dispositifs (contrats aidés)	45 000 €
PROJETS DE L'ENVELOPPE COHÉSION SOCIALE			
Cohésion sociale - investissement	Réhabilitation du FJT de Coutances		137 539 €
	Sous-total		137 539 €
Cohésion sociale - fonctionnement	Coordination plateforme mobilité x3 ans (2023-2025)		31 500 €
	Étude plateforme mobilité		7 000 €
	Agent bus France Services x3 ans (2021-2023)		31 257 €
	Étude de maillage – transport à la demande (intention)		7 500 €
	Sous-total		77 257 €
	Crédits restants		60 282 €

Région

L'enveloppe initiale de la Région est de 3 334 432 €.

La réaffectation des crédits se ferait comme suit :

CRÉDITS À RÉAFFECTER		
<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Motif</i>	<i>Montant à réaffecter</i>
Extension ZA Quettreville sur Sienne	Suspension	100 935 €
Revitalisation centre-bourg Gavray	Hors calendrier	219 450 €
TOTAL		320 385 €
NOUVEAU PROJET		
<i>Intitulé de l'opération</i>		<i>Montant demandé</i>
Reconversion ancienne patinoire		320 385 €
TOTAL		320 385 €

Il est précisé que les deux projets « hors calendrier » (revitalisation du centre-bourg de Gavray et la rénovation de la salle Marcel Hélie à Coutances) seront présentés pour inscription au(x) prochain(s) contrat(s) de territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la revoyure du contrat ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat.

Madame LEDOUX demande si l'extension de la zone artisanale de Quettreville-sur-Sienne sera également réintégrée dans le nouveau contrat de territoire.

Monsieur LEFRANC indique que la commission développement économique a proposé, au vu des très fortes contraintes en matière de zones humides, de ne pas donner de suite à ce projet. Il sera donc proposé de restituer ces parcelles en terres agricoles.

Monsieur le président ajoute qu'un tiers des terrains achetés en 2015 sont situés en zones humides et ne pourront pas être commercialisés.

Madame LEDOUX demande s'il n'existe plus de possibilités de compensation. Monsieur le président indique qu'il faut compenser à hauteur de 3 fois la superficie des zones humides détruites. Monsieur LEFRANC précise qu'auparavant la compensation était de 1 pour 1 sur le même bassin versant et 1 pour 2 sur un bassin versant différent. Aujourd'hui, la compensation est de 1 pour 3 dans tous les cas.

→ **Unanimité**

N°51 - Etude de dangers et de maîtrise d'œuvre du système d'endiguement de Hauteville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer et Annoville – attribution et notification du marché public

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), Coutances mer et bocage travaille actuellement à l'élaboration des systèmes

d'endiguement qui structureront son territoire en matière de défense contre les inondations et contre la mer.

Un système d'endiguement se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une zone protégée contre les inondations et/ou submersions et cela jusqu'à un niveau d'événement précis nommé « niveau de protection ». Le système d'endiguement devra répondre à la réglementation en vigueur et être classé en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée.

Le territoire de Coutances mer et bocage est constitué de 4 ouvrages classés B - protégeant 3 000 habitants à 30 000 habitants – qui sont les suivants :

	Digues classées B	Gestionnaires d'ouvrages
Initiée en 2017 dans le cadre du	Digue de la Porte-à-Flot	Coutances mer et bocage
	Digue de Montmartin-sur-Mer	Association Syndicale Autorisée (ASA) Vivre avec la mer
	Digue des Garennes	Coutances mer et bocage
	Digue de Hauteville-sur-Mer	Association Syndicale Autorisée (ASA) Vivre avec la mer

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « côte des Havres », une étude hydro-sédimentaire a permis de préfigurer les aménagements raisonnables, envisageables et opportuns sur ce secteur d'étude, et tout particulièrement sur la digue des Garennes (Cf. action 7.01 dudit PAPI). Deux scénarios d'aménagement de la digue des Garennes ont ainsi été mis en évidence par cette étude désormais finalisée. Le choix de la construction d'un ouvrage pérenne au droit de ce site a été retenu.

Afin d'élaborer les contenus des dossiers de demande d'autorisation environnementale du système d'endiguement de Hauteville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer et Annoville, et de pouvoir mettre en œuvre les potentiels travaux de mise en conformité, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 mars 2022 pour lancer les études de dangers et de maîtrise d'œuvre associées. Les différentes études, faisant l'objet de cette attribution de marché, débuteront dès juillet 2022 et permettront d'affiner et de confirmer les premiers éléments évoqués par l'étude hydro-sédimentaire.

L'étude de dangers prévue dans ce marché a une durée prévisionnelle de 12 mois. Parallèlement à cette étude, les premières phases de la maîtrise d'œuvre seront élaborées afin de permettre un commencement de potentiels travaux au cours du 1er semestre 2024.

Pour mémoire, les critères d'attribution étaient les suivants :

- prix : 40 %
- valeur technique : 50 %
 - Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission : 30 %
 - Ensemble des pièces techniques inventoriant et décrivant les références sur des opérations similaires ; composition de l'équipe dédiée : 20%
- délai de réalisation des études : 10 %

Suite à l'analyse des offres la commission d'appel d'offres du 03 juin 2022 a proposé de retenir l'offre du groupement ANTEA GROUP / AGENCE NOUVEAU REGARD / TBM ENVIRONNEMENT pour un montant de 331 850,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation de 50 % pour l'étude de dangers par l'Etat (Fonds Barnier), ce qui représente une enveloppe de près de 80 000 € H.T. Des réflexions sont en cours afin d'établir d'éventuelles participations d'organismes également concernés par ladite opération.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer le marché évoqué ci-avant au Groupement ANTEA GROUP / AGENCE NOUVEAU REGARD / TBM ENVIRONNEMENT ;
- d'autoriser monsieur le président à signer ledit marché et tout document afférent ;
- d'autoriser monsieur le président à déposer les dossiers de subvention associés.

Monsieur HUET demande si ce dossier a été étudié en commission.

Monsieur GUILLE indique qu'il s'agit d'actions qui étaient fléchées dans le PAPI de 2015 et il s'agit de la mise en œuvre de la feuille de route. Effectivement, ce dossier n'est pas passé en commission GEMAPI car il s'agit uniquement de la mise en œuvre du PAPI qui devra être intégralement achevé au plus tard en 2025.

Monsieur le président reconnaît qu'il y a beaucoup de retard sur le PAPI, mais que l'information de la commission est effectivement souhaitable.

Monsieur GUILLE propose qu'une commission soit faite pour présenter l'ensemble des actions du PAPI. Monsieur RAULT précise que l'ASA vivre avec la mer est partie prenante. Une convention financière a-t-elle été passée avec elle ?

Monsieur TEYSSIER indique que nous n'en sommes pas encore là, mais le dossier est travaillé avec l'ASA et le montant de leur participation est en cours de discussion.

→ Unanimité

N°52 - Approbation du rapport de la CLECT 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage

Vu les délibérations n°6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 relative à la définition de l'intérêt communautaire pour les différentes compétences transférées ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté de communes. Ses conclusions prennent la forme d'un rapport relatif aux transferts de charges.

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les corrections proposées lors de la séance du 7 juin 2022,
Considérant que le rapport de CLECT constitue la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,
Considérant le rapport de la CLECT 2022 relatif aux transferts de charges annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées ou restituées le concernant et sur les montants des attributions de compensation induits tels qu'ils sont prévus dans le rapport de la CLECT,

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT 2022 relatif à l'évaluation des charges transférées.

Monsieur BELLAIL rappelle que la commune de Gratôt n'avait pas été invitée. Pour cette raison, monsieur BELLAIL précise qu'il s'abstiendra.

Monsieur QUESNEL indique que les tarifs de la banque alimentaire pour le transport des colis augmenteront sans doute pour la commune.

Monsieur VILQUIN indique que l'évaluation est faite sur les dépenses passées mais non sur les dépenses de l'avenir.

Monsieur BIDOT indique qu'il proposera de revoir l'ensemble des attributions de compensation des communes.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°53 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Hauteville-sur-mer

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;

Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence surveillance des plages. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation de Hauteville-sur-mer 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 522 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune de Hauteville-sur-mer à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°54 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune d'Agon-Coutainville

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;

Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence surveillance des plages. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation d'Agon-Coutainville 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 121 193 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune d'Agon-Coutainville à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°55 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Blainville-sur-mer

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;

Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence surveillance des plages. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation de Blainville-sur-mer 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 195 918 € comme montant d'attribution de compensation à percevoir par la commune de Blainville-sur-mer à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°56 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Gouville-sur-mer

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;

Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence surveillance des plages. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation de Gouville-sur-mer 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 34 755 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune de Gouville-sur-mer à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°57 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Coutances

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;

Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence banque alimentaire. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation de Coutances 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 312 684 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune de Coutances à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°58 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Montmartin-sur-mer

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;

Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence banque alimentaire. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation de Montmartin-sur-mer 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 85 357 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune de Montmartin-sur-mer à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°59 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Saint Malo de la lande

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;
Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence banque alimentaire. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation de Saint-Malo de la lande 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 24 784 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune de Saint-Malo de la lande à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°60 - Approbation de l'attribution de compensation de la commune de Saint Sauveur villages

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Code Général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 12 janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de Coutances mer et bocage ;
Vu les délibérations n° 6 à 13 du Conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 26 janvier 2022 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences transférées ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage du 22 juin 2022 approuvant le rapport de CLECT 2022,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence banque alimentaire. Ses conclusions sont inscrites dans le rapport de CLECT 2022.

Considérant que les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable de la CLECT sur les modifications apportées aux évaluations de charges 2022 lors des séances du 7 juin 2022,

Considérant le rapport relatif aux montants des attributions de compensation de Saint-Sauveur-villages 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation, dans les conditions indiquées par le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le montant de 180 578 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune de Saint-Sauveur-villages à compter de l'année 2022.

→ A la majorité par :

64 pour

1 abstention(s)

Rémi BELLAIL

N°61 - Remplacement des projecteurs des salles de cinéma - résultat de la consultation

En 2012, les cinémas ont connu une évolution technologique très importante puisque les projecteurs argentiques utilisés jusqu'à cette date ont été remplacés par des projecteurs numériques. A partir de 2013, les bobines de films argentiques ne circulaient pratiquement plus. Entre 2009 et 2012, les deux salles à Coutances, les deux salles à Hauteville-sur-mer et la salle à Agon-Coutainville ont été équipées de matériels de projection numériques. Ces équipements disposent d'une durée de vie et d'une garantie de 10 années. Ainsi, courant 2019, le projecteur de la première salle d'Hauteville-sur-mer

(datant de 2009) a été remplacé. Cette année, il est nécessaire de procéder au remplacement des quatre autres projecteurs.

Une consultation a été lancée pour le remplacement de ces projecteurs, mais également des chaînes sonores sur trois salles (Agon-Coutainville, Coutances, Hauteville-sur-mer). Le marché est composé de deux lots :

- Lot n°1 : les deux salles de Coutances, avec deux options (chaîne sonore et projection 3D)
- Lot n°2 : une salle à Hauteville-sur-mer et une salle à Agon-Coutainville.

Les offres ont été analysées au regard des critères suivants :

- Prix : 50 %
- Qualité : 30 %
- Assistance technique : 10 %
- Délai d'exécution : 10 %

Une offre a été reçue et répond au cahier des charges.

La commission d'appel d'offre a attribué les deux lots du marché à la société CINE SERVICE pour un montant total de 344 176 € HT, incluant les deux options. L'estimation avait été établie à 392 000 € HT.

L'opération peut bénéficier d'un financement par le biais du fonds de soutien du CNC. Ce fonds est constitué par la taxe sur les billets de cinéma et peut financer jusqu'à 90 % de la dépense. Le fonds est constitué pour chaque cinéma et n'est pas transférable d'un cinéma à l'autre.

Ainsi, à l'issue de la consultation, le plan de financement s'établit comme suit :

Cinéma	Dépenses HT	Fonds de soutien	Reste à charge
Coutances	180 205 €	137 563 €	42 642 €
Hauteville-sur-mer	81 482 €	66 572 €	14 910 €
Agon-Coutainville	82 489 €	26 697 €	55 792€
Total	344 176 €	230 832 €	113 344 €

Le reste à charge sera financé par emprunt.

Il est proposé au Conseil de communauté :

- d'attribuer les marchés des lots n°1 et n°2 (y compris les deux options) à l'entreprise CINESERVICE proposée par la commission d'appel d'offres
- d'autoriser monsieur le président à signer ces marchés

Monsieur Lemesle demande ce qui explique l'écart de reste à charge entre les cinémas d'Hauteville et d'Agon-Coutainville. Monsieur HELAINE indique que les recettes sont constituées du fonds de soutien placé auprès du CNC, son montant est alimenté par les ventes de billets et n'est pas transférable d'une salle à l'autre.

→ **Unanimité**

N°62 - Retrait du pôle métropolitain Caen Normandie métropole

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a créé et défini le régime juridique des Pôles métropolitains. Des précisions relatives aux seuils démographiques et aux statuts possibles des Pôles métropolitains ont été apportées par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM).

Un Pôle métropolitain est constitué par accord entre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de communes), en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Établissement public, il est soumis aux règles applicables aux articles L. 5731-1, L. 5731-2 et L. 5731-3, du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il peut prendre la forme d'un syndicat mixte ouvert à la carte. Des conseils départementaux et régionaux peuvent ainsi adhérer à un Pôle métropolitain. Ses membres peuvent choisir de participer à tout ou partie des actions coordonnées par le Pôle métropolitain.

Historique de la démarche

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole avait été créé dans un contexte de réunification de la Basse et de la Haute Normandie pour que les EPCI de l'Ouest de la Normandie mènent ensemble des actions d'intérêt métropolitain et parlent d'une même voix. L'Ouest Normandie a des caractéristiques et des spécificités propres, qui diffèrent notamment des enjeux de l'Axe Seine. En 2015, et pour faciliter le fonctionnement de la structure, il avait été décidé de ne créer qu'un seul syndicat mixte pour gérer le Pôle métropolitain « Socle », regroupant 6 EPCI de la Plaine de Caen et porteur notamment du SCoT Caen-Métropole, et le Pôle métropolitain « Réseau » constitué des trois départements et d'EPCI de l'Ouest de la Normandie.

Le Pôle métropolitain Réseau a montré son utilité, notamment pour faire valoir les spécificités du territoire de l'Ouest de la Normandie, et c'est un outil qui a été jugé pertinent, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, de l'application de la Loi Climat & Résilience ou, auparavant, pour les sujets ayant trait à la mobilité. Pour autant, au fil des années, ce mode d'organisation et de fonctionnement a montré qu'il ne paraissait plus pertinent de réunir les membres du Pôle Réseau en même temps que ceux du Socle pour des sujets et des ordres du jour qui concernent parfois plus le Socle et la vie administrative du syndicat que le Réseau.

La refondation du Pôle Réseau passe par plus de simplicité et en mobilisant ses membres uniquement sur des sujets Réseau. C'est pourquoi, il a été proposé une organisation différente avec un Pôle Réseau complètement différencié du Pôle Socle. Par ailleurs, pour démontrer l'intérêt que porte Caen la mer à cette coopération avec ses voisins et amis, la Communauté urbaine prévoit de mettre gracieusement à disposition du Pôle Réseau un collaborateur, ce qui permettra de minorer encore davantage le coût de l'adhésion sollicitée auprès des EPCI membres.

Le projet de création d'un nouveau Pôle métropolitain pour le Réseau

Le Comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole du 1er avril 2022 a acté le lancement de la procédure pour la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle Réseau et a chargé le Président de préparer les documents nécessaires à la création de ce nouveau syndicat, l'objectif étant de rendre un nouveau Pôle métropolitain Réseau opérationnel au 1er janvier 2023.

Ce projet de création d'un pôle métropolitain pour le Réseau n'a pas pour ambition de constituer un nouvel échelon local, et moins encore la préfiguration d'une future collectivité territoriale.

Conformément aux dispositions légales, il n'implique pas de transfert de compétences aux dépens des EPCI qui le composent puisqu'il se positionne uniquement sur des actions reconnues d'intérêt métropolitain. Il se veut un outil au fonctionnement simple, léger par ses coûts de structure et souple par ses modalités d'organisation et de décision.

Les EPCI et les Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole vont être appelés à se prononcer sur la création d'un futur Pôle métropolitain pour le Réseau et leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.

Cette création se traduit par :

- Le retrait des EPCI membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour la partie Réseau et le retrait des Départements.
- L'invitation des EPCI et des Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à se prononcer sur leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.
- L'adoption de statuts qui comprennent six domaines d'action – Aménagement durable, Économie, innovation, emplois, Services aux populations, Environnement, risques et cadre de vie, Transition écologique et énergétique, Coopérations inter-territoriales et métropolitaines – à partir desquels les membres définissent un programme triennal d'actions.
- L'adhésion ultérieure de nouveaux membres, laissée ouverte.

En vue de la création d'un nouveau syndicat mixte portant le nom de Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, il est donc proposé d'acter par la présente délibération le retrait de notre communauté de communes Coutances mer et bocage du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole qui prendra effet au 31/12/2022.

→ Unanimité

N°63 - Adhésion au pôle métropolitain Réseau ouest normand

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a créé et défini le régime juridique des Pôles métropolitains. Des précisions relatives aux seuils démographiques et aux statuts possibles des Pôles métropolitains ont été apportées par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM).

Un Pôle métropolitain est constitué par accord entre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de communes), en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Établissement public, il est soumis aux règles applicables aux articles L. 5731-1, L. 5731-2 et L. 5731-3, du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il peut prendre la forme d'un syndicat mixte ouvert à la carte. Des conseils départementaux et régionaux peuvent ainsi adhérer à un Pôle métropolitain. Ses membres peuvent choisir de participer à tout ou partie des actions coordonnées par le Pôle métropolitain.

Historique de la démarche

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole avait été créé dans un contexte de réunification de la Basse et de la Haute Normandie pour que les EPCI de l'Ouest de la Normandie mènent ensemble des actions d'intérêt métropolitain et parlent d'une même voix. L'Ouest Normandie a des caractéristiques et des spécificités propres, qui diffèrent notamment des enjeux de l'Axe Seine. En 2015, et pour faciliter le fonctionnement de la structure, il avait été décidé de ne créer qu'un seul syndicat mixte pour gérer le Pôle métropolitain « Socle », regroupant 6 EPCI de la Plaine de Caen et porteur notamment du SCoT Caen-Métropole, et le Pôle métropolitain « Réseau » constitué des trois départements et d'EPCI de l'Ouest de la Normandie.

Le Pôle métropolitain Réseau a montré son utilité, notamment pour faire valoir les spécificités du territoire de l'Ouest de la Normandie, et c'est un outil qui a été jugé pertinent, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, de l'application de la Loi Climat & Résilience ou, auparavant, pour les sujets ayant trait à la mobilité. Pour autant, au fil des années, ce mode d'organisation et de fonctionnement a montré qu'il ne paraissait plus pertinent de réunir les membres du Pôle Réseau en même temps que ceux du Socle pour des sujets et des ordres du jour qui concernent parfois plus le Socle et la vie administrative du syndicat que le Réseau.

La refondation du Pôle Réseau passe par plus de simplicité et en mobilisant ses membres uniquement sur des sujets Réseau. C'est pourquoi, il a été proposé une organisation différente avec un Pôle Réseau complètement différencié du Pôle Socle. Par ailleurs, pour démontrer l'intérêt que porte Caen la mer à cette coopération avec ses voisins et amis, la Communauté urbaine prévoit de mettre gracieusement à disposition du Pôle Réseau un collaborateur, ce qui permettra de minorer encore davantage le coût de l'adhésion sollicitée auprès des EPCI membres.

Le projet de création d'un nouveau Pôle métropolitain pour le Réseau

Le Comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole du 1er avril 2022 a acté le lancement de la procédure pour la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle Réseau et a chargé le Président de préparer les documents nécessaires à la création de ce nouveau syndicat, l'objectif étant de rendre un nouveau Pôle métropolitain Réseau opérationnel au 1er janvier 2023.

Ce projet de création d'un pôle métropolitain pour le Réseau n'a pas pour ambition de constituer un nouvel échelon local, et moins encore la préfiguration d'une future collectivité territoriale. Conformément aux dispositions légales, il n'implique pas de transfert de compétences aux dépens des EPCI qui le composent puisqu'il se positionne uniquement sur des actions reconnues d'intérêt métropolitain. Il se veut un outil au fonctionnement simple, léger par ses coûts de structure et souple par ses modalités d'organisation et de décision.

Les EPCI et les Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole vont être appelés à se prononcer sur la création d'un futur Pôle métropolitain pour le Réseau et leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.

Cette création se traduit par :

- Le retrait des EPCI membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour la partie Réseau et le retrait des Départements.
- L'invitation des EPCI et des Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à se prononcer sur leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.
- L'adoption de statuts qui comprennent six domaines d'action – Aménagement durable, Économie, innovation, emplois, Services aux populations, Environnement, risques et cadre de vie, Transition écologique et énergétique, Coopérations inter-territoriales et métropolitaines – à partir desquels les membres définissent un programme triennal d'actions.

- L'adhésion ultérieure de nouveaux membres, laissée ouverte.

En vue de la création d'un nouveau syndicat mixte portant le nom de Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, il est donc proposé d'exprimer par la présente délibération un accord de principe à la création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand et sur l'intention de notre communauté de communes Coutances mer et bocage d'y adhérer.

Il est proposé au Conseil de communauté :

- D'émettre un avis favorable au principe de création d'un Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et d'adhésion de la Communauté de communes Coutances mer et bocage à ce pôle,
- D'approuver le projet de statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- De solliciter Monsieur le Préfet du Calvados pour l'arrêté de création du Pôle métropolitain.

→ Unanimité

N°64 - Actualisation des tarifs de la piscine

Il est proposé une actualisation des tarifs de la piscine, à compter du 1er juillet 2022, sur la base de la proposition ci-jointe, instruite par la commission communautaire des sports.

Il est proposé au Conseil de communauté :

- d'approuver ces tarifs ;
- de décider de leur application à compter du 1^{er} juillet 2022.

→ Unanimité

N°65 - Reconversion de la patinoire – Revalorisation de l'enveloppe financière et approbation du plan de financement

Le conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2021, approuvé les études d'avant-projet définitif concernant le projet de reconversion de la patinoire pour un montant des travaux estimé par le maître d'œuvre à 1 530 000 € HT. Lors du conseil communautaire du 23 février 2022, la revalorisation du montant de l'opération à 2 458 334 €, ainsi qu'un plan de financement, ont été approuvés.

Ce projet porte sur le réaménagement de l'ancienne patinoire en locaux permettant l'accueil d'une extension de la salle de gymnastique, d'un espace dédié à l'activité des arts martiaux et de bureaux et salles pour diverses associations sportives.

Les travaux ont aussi pour objet l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment par, entre autres, la réfection de la couverture, y compris celle de la partie arrière qui abrite déjà de nombreuses associations, et la réalisation d'un mur trombe sur la façade principale (système de chauffage solaire dit « passif »).

Par ailleurs, et pour faire suite à des sollicitations de la compagnie DODEKA, sont intégrés à ce projet des travaux de réaménagement et d'amélioration des locaux qu'ils occupent à l'arrière du bâtiment. En effet, le fort développement de la compagnie ces dernières années nécessiterait l'amélioration des conditions d'accueil et de travail dans la salle de théâtre "Souslespylônes" afin de la rendre plus pratique et attractive.

L'estimation des travaux et le montant total de l'opération, toutes dépenses confondues, sont comme suit :

Travaux		Opération	
HT	TTC	HT	TTC
1 978 000 €	2 373 600 €	2 458 334 €	2 950 000 €

Aux vues des subventions déjà approuvées, en cours ou des nouvelles subventions demandées, le nouveau plan de financement de cette opération proposé s'établirait comme suit :

- Dépenses : 2 458 334 €

- Recettes :

983 333 € de l'état au titre de la DSIL

320 385 € de la région

445 977 € de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

- Reste à charge pour la communauté : 708 639 €

Enfin, et pour information, les études de projet et la consultation des entreprises sont menées sur le premier semestre de l'année 2022 pour un démarrage des travaux en septembre sur une durée estimée à 13 mois.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération ;

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la DRAJES.

→ **Unanimité**

N°66 - PPA "Entre deux Havres"

Dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) « *Entre deux Havres* », le président a été habilité, lors du conseil du 20 Octobre 2021, à signer l'ensemble des conventions financières avec les signataires et partenaires financeurs engagés dans le cadre du contrat de PPA.

Suite à la signature d'une convention tripartite entre Coutances mer et bocage, la Région Normandie, et l'Établissement Public Foncier de Normandie, le 8 juin 2022, un avenant est nécessaire afin d'assurer une cohérence entre les engagements financiers figurant dans le contrat de PPA - dont les montants sont valorisés en euros hors taxes - et la convention financière avec la Région - valorisant des engagements financiers en euros toutes taxes comprises.

Par ailleurs, la Région Normandie a notifié à la Communauté de Communes sa volonté de signer le PPA et de mobiliser des crédits régionaux « *IDEE Innovation* » pour le financement de l'action 1.1 : concevoir un schéma d'aménagement et de développement (plan guide) pour la recomposition du littoral, la relocalisation des enjeux et la renaturation des sites.

Compte tenu de ces évolutions, et en prévision d'évolutions futures relatives aux conventionnements avec les partenaires, il est proposé au conseil :

- d'autoriser monsieur le président à engager les démarches relatives à la signature du contrat de PPA par la Région Normandie ;
- d'autoriser monsieur le président à engager les démarches relatives à l'octroi des subventions « *IDEE Innovation* » dans le cadre du financement de l'action 1.1 du PPA et de signer, le cas échéant, les documents et conventions financières permettant le versement de cette subvention ;
- d'autoriser monsieur le président à signer l'ensemble des conventions financières et avenants relatifs à la participation des signataires et partenaires financiers impliqués dans le PPA « *Entre deux Havres* », sous réserve que ces conventions et/ou avenants n'entraînent pas d'augmentation des montants de participation de la communauté de communes, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de PPA.

→ **Unanimité**

N°67 - SPL NORMANTRI - RAPPORT ANNUEL 2021

Il revient aux collectivités actionnaires d'une entreprise publique locale (EPL) de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du conseil d'administration à ce que les activités de leur opérateur soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés.

Dans ce cadre, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L1524-5, une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une EPL de produire un rapport annuel de l'élu mandataire auprès de son assemblée délibérante.

Ce rapport vise à rendre compte de la manière dont l'élu exécute son mandat. Cette obligation s'applique à tous les élus administrateurs d'une EPL.

Aucune disposition législative ne s'oppose à la rédaction d'un rapport annuel commun aux administrateurs d'une EPL représentants d'une même collectivité. La loi n'impose ni calendrier, ni formalisme de transmission. La loi ne prévoit pas de sanction en cas de défaut de transmission du rapport annuel. Pour autant, l'insuffisance du contrôle des activités d'une EPL par une collectivité est susceptible d'engager sa responsabilité. Chaque collectivité doit donc s'assurer que ses représentants s'acquittent de leurs obligations.

Après transmission à sa collectivité, l'élu doit veiller à ce que la lecture de son rapport annuel de l'élu mandataire soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Cette dernière se

prononcera sur le rapport. Un vote est nécessaire. Les échanges et décisions afférentes seront retranscrits dans le compte rendu de séance.

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport annexé à la délibération ;

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le rapport annuel de NORMANTRI, pour l'année 2021.

→ **Unanimité**

N°68 - Bilan foncier et immobilier 2021

Au titre des acquisitions, on rappellera que c'est en 2021, par acte du 22 février que la communauté de communes a acquis des consorts Eudes, au prix de 9932€, l'emprise foncière de 3246 m² (parcelle AS 39) nécessaire à l'extension de la zone artisanale de Gouville sur mer.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte à Heugueville sur Sienne, la CMB a acquis de Monsieur Godefroy, par acte du 25 octobre 2021 et au prix de 1185€, la parcelle de 1185 m² cadastrée AB 141.

Enfin, c'est par acte du 9 juillet 2021 qu'a été acquis de la société AGRIAL, l'ensemble immobilier situé rue de l'écluse chette à Coutances implanté sur la parcelle AS 395. La vente a été finalisée au prix de 100 000 euros . Après reconversion , le site accueillera le futur siège de notre collectivité.

Au chapitre des ventes, l'exercice 2021 a vu se poursuivre la commercialisation des zones d'activités communautaires. Le bilan s'établit comme suit :

Zone de Delasse à Coutances

vente du lot n°11 (1471m²) à la SCI le haut de Delasse (Mr Godefroy- crèche) au prix de 36 775 € HT (acte du 7.09.2021)

Zone artisanale de Gouville

vente du lot n°2 (5350m²) à la SCI MOLI (garage Bonnefoy) au prix de 90 004,35€ HT (acte du 26.10.2021)

vente du lot n°4 (1677m²) à la SCI AMB 2J (Mr Gosselin -Ouest Megavision) au prix de 32 701,50€ HT (acte du 7.10.2021)

Zone de Saint-Pierre de Coutances

vente du lot n° 6 (2037m²) à la société COUTANSTOCK (containers – stockage) au prix de 31 573,50€ HT (acte du 11.01.2021)

Enfin, c'est également en 2021 qu'a été cédé gratuitement au département l'emprise du collège de saint-Sauveur villages ainsi qu'une partie de l'ensemble immobilier (externat, demi-pension, bureaux administratifs....)

Il est proposé au Conseil de prendre acte du bilan foncier et immobilier 2021

→ **Unanimité**

N°69 - Zone conchylicole de Blainville sur mer - cession de droit de bail

Depuis le 30 juin 2003, La SCI TINMAX loue à la collectivité le lot 43 sur la parcelle AB 146 de la zone conchylicole de Blainville sur mer. L'étude notariale nous a informés de la cession entre la SCI TINMAX et Madame Marie MONBRUN. La cession du bâtiment d'exploitation impose une cession du droit au bail portant sur le terrain d'assiette. Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la cession du droit au bail ci-dessus définie.
- de préciser que les conditions de location sont les suivantes:

Bailleur : Coutances mer et bocage

Preneur : **Madame Marie MONBRUN**

Objet : lot n°41 (parcelle AB 146) de la zone conchylicole de Blainville sur mer

Loyer annuel : 1 304,72 euros

Durée : 36 années à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2020

→ **Unanimité**

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

- **Convention de mandat avec le cabinet Faudais Immobilier** pour la vente du bien situé 7 rue des juifs à Cerisy la Salle (50210) : honoraires 11 000 € TTC, mise en vente au prix de 171 000 €.

- **Avance sur le produit de la taxe de séjour 2022 auprès de l'EPIC** : Le 11 mai 2022, le président a signé une décision dans le cadre d'un versement d'une avance_à l'EPIC Coutances Tourisme sur le reversement de la taxe de séjour qui sera collectée sur l'année 2022, à hauteur de 50 % du montant arrêté sur l'année 2021 soit 105 382.44 euros. Au regard du reversement définitif dû à l'EPIC, en fonction des réalisations de l'exercice 2022, ce montant sera ajusté.

- **Attribution de subventions dans le cadre du SPANC** : Les 18 et 24 mai 2022, le président a signé des décisions pour attribuer les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux particuliers et collectivités dans le cadre des opérations de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif inscrite dans la convention de mandat comme suit :

Nom	Prénom	Code Postal	Commune	Montant total
BREGEAULT	Fabien	50450	LENGRONNE	6 205 €
JUHEL	Freddy	50200	GRATOT	6 198 €
PENEL	Thierry	50200	MONTHUCHON	6 205 €
LOVEGROVE	Stéphen	50590	REGNEVILLE SUR MER	6 205 €
LEMANIER	Julien	50450	LE MESNIL VILLEMARIE	6 205 €
LECROSNIER	Patrice	50200	GRATOT	6 180 €
TISON	Hubert	50450	VER	6 205 €
PARIS	Henriette	50490	ST AUBIN DU PERRON	6 200 €
TRAVERS	Benoît	50450	LENGRONNE	6 000 €

**Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du PPA**

L'action 4.1 du PPA « Entre deux Havres » porte sur l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement au changement. Cette action, cofinancée à hauteur de 24,2 % par la communauté de communes vise à accompagner le changement auprès de la population, à faciliter l'émergence et la diffusion d'un récit territorial de transition autour du projet de recomposition. Complémentaire au projet d'aménagement cette action **constitue un volet essentiel à la mise en œuvre et à la pérennité du projet de recomposition. Le plan d'action élaboré dans le cadre de la démarche sera traduit en action concrètes de communication, de sensibilisation et de médiation à partir de 2023.**

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plate-forme de dématérialisation de la Manche Libre le 25 janvier 2022, dans le journal d'annonces légales Ouest-France le 28 janvier 2022. Les éventuels candidats avaient jusqu'au 28 février 2022 à 12h00 pour déposer leur offre. 33 entreprises ont retiré le dossier en s'identifiant sur la plateforme de dématérialisation et 2 offres (Pli électroniques) sont parvenues : Ville Ouverte (Pli n°1) et Auxilia (Pli n°2).

L'ouverture des plis a été effectuée le 28 février 2022. Suite à une première analyse des offres, une négociation a été engagée avec les deux candidats le 25 avril 2022. Les candidats ont transmis une version ajustée de leur offre le 2 mai 2022.

Suite à l'analyse des offres et à la mise à jour après négociation, **la proposition de Ville Ouverte est classée en rang 1**. Le rapport d'analyse est annexé à la présente délibération.

Lors de sa séance du 25 mai 2022, le bureau communautaire a décidé d'attribuer le marché à Ville Ouverte pour un montant de 75 950 € HT et d'autoriser monsieur le président à signer l'ensemble des pièces relatives à l'exécution du marché.

Débats généraux

A la demande de monsieur le président, l'assemblée observe une minute de silence en mémoire de monsieur Richard HERVIEU, conseiller municipal de Brainville, décédé à l'âge de 54 ans, et de monsieur Albert HEDOUIN, conseiller municipal de Camprond, décédé à l'âge de 62 ans.

Approbation du procès-verbal à l'unanimité

Monsieur VILQUIN propose

- 1- Un vote unique des comptes de gestion = unanimité
- 2- Présentation de chaque CA
- 3- Vote individuel de chaque CA
- 4- Vote unique de l'affectation des résultats

Questions diverses

Madame LEDOUX indique avoir été interpellée par la directrice de l'école de Quettreville-sur-Sienne et la non prise en charge des frais de transport scolaire par Coutances mer et bocage.

Monsieur le président reconnaît un raté dans l'information tardive des maires sur ce sujet. La tarification est fixée par la Région qui nous avait demandé de donner notre position sur la prise en charge de cette tarification par l'intercommunalité pour le 15 mai.

Après étude de la situation, sur le territoire, certaines familles paient le transport tandis que d'autres ne paient pas. Ce n'est pas très équitable. Le pourcentage des présents chez les familles qui paient est de 80%. Le président rappelle que les tarifs appliqués sont de 60 € ou 30 € par an et par enfant, en fonction du quotient familial de la famille.

Par ailleurs, le taux de fréquentation du bus par les familles bénéficiant de la gratuité est de 50% en moyenne. Sur certain circuit, le taux est extrêmement faible.

Madame LARBI indique que certains parents ont besoin du car seulement une fois tous les quinze jours. Monsieur le président indique que dans un souci d'équité c'est tout le monde ou personne. Monsieur le président indique que les communes qui le souhaitent peuvent aider leurs habitants.

Monsieur GRANDIN fait remarquer que sur le circuit du RPI c'est 97% de fréquentation. Par ailleurs, les 38 000 € sont un montant infime dans les charges de la communauté. Sur la forme, monsieur GRANDIN regrette que la commission scolaire ait été consultée puisqu'elle a donné son avis à la majorité contre la facturation aux familles.

Monsieur le président regrette de ne pas avoir mis en place cette tarification il y a trois ans. Toutes les intercommunalités l'ont fait à ce moment-là. Par ailleurs, monsieur le président indique que le dossier a été discuté en bureau.

Monsieur BELLAIL est d'accord sur l'équité, mais il estime paradoxal de faire payer ces familles alors que l'intercommunalité vient de prendre la compétence mobilité. Par ailleurs, le débat aurait dû avoir lieu en conseil de communauté.

Monsieur QUESNEL indique qu'il est difficile de conserver les enfants sur les RPI et que cela peut inciter les parents à inscrire les enfants dans les écoles privées.

Monsieur JARDIN propose de venir compter les enfants qui prennent le bus le matin à Bricqueville-la-Blouette car il en constate qu'il y a plus d'enfants qui prennent le bus que les chiffres qui sont donnés.

Monsieur RAULT indique que, comme tous les ans en début d'été, la commune connaît des arrivées de gens du voyage. Il remarque que l'aire de Coutances était vide alors que les gens du voyage viennent dans les communes. Il serait souhaitable de travailler ensemble pour trouver une solution pour améliorer cette situation.